

Syndicat Mixte
de l'Argens

VAR

**CONTRAT
DE RIVIÈRE
NARTUBY**

REALISATION DU BILAN A MI-PARCOURS DU SECOND CONTRAT DE RIVIERE NARTUBY ET SUITES DE LA DEMARCHE

**Rapport d'analyse : feuille de route
de la phase 2 du contrat**
Décembre 2023

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
ACRONYMES	3
1. INTRODUCTION.....	4
2. RAPPEL DU DIAGNOSTIC DU BASSIN ET DE LA STRATEGIE D’ACTIONS.....	5
2.1. POINTS CLES DU DIAGNOSTIC	6
2.2. QUELS OBJECTIFS ? ENJEUX ET LEVIERS IDENTIFIES POUR LA STRATEGIE DE TERRITOIRE	9
2.3. QUEL PILOTAGE ? GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE REUSSITES	10
3. LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PHASE 2	12
3.1. CONTENU TECHNIQUE DE LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE	13
3.2. ANALYSE ECONOMIQUE DU PROGRAMME : MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS.....	18
2.2.1 Chiffrage et financement du programme d’actions	19
2.2.2 Planning de mise en œuvre	28
2.2.3 Moyens humains déployés	30
4. ANNEXES.....	31
ANNEXE 1 : COUT PREVISIONNEL DETAILLE DU PROGRAMME D’ACTIONS.....	31
ANNEXE 2 : SYNTHESE DE L’ETUDE.....	32
ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : enjeux et objectifs du contrat de rivière	9
Tableau 2 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu qualité	13
Tableau 3 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu quantité	15
Tableau 4 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu GEMAPI	16
Tableau 5 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu patrimoine	17
Tableau 6 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu animation	17
Tableau 7 : plan de financement du programme d’actions de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby	21
Tableau 8 : détail des hypothèses de taux d’aides publiques par action	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : facteurs de risques d’altération de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur le bassin	6
Figure 2 : état écologique des stations suivies sur le bassin versant de la Nartuby en 2021 et 2022	7
Figure 3 : état chimique des stations suivies sur le bassin versant de la Nartuby en 2021 et 2022	8
Figure 4 : illustration d’une fiche synthétique de bilan annuel	11
Figure 5 : étapes de l’analyse économique du plan d’action	18
Figure 6 : répartition du coût du PA de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby par nature d’intervention	19
Figure 7 : répartition du financement du programme d’actions de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby	28
Figure 8 : planning de mise en œuvre des opérations de la phase 2 du contrat de rivière	29

ACRONYMES

AERMC	Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse
BV	Bassin versant
DCE	Directive cadre sur l’eau
DPVa	Dracénie Provence Verdon agglomération
EBF	Etude de délimitation du bon fonctionnement du milieu
FDPPMA	Fédération départementale de protection de la pêche et des milieux aquatiques (du Var)
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GEPU	Gestion des eaux pluviales urbaines
GIRE	Gestion intégrée de la ressource en eau
PAPI	Programme d’actions de prévention des inondations
PDM	Programme de mesures
PGSZH	Plan de gestion stratégique des zones humides
PLU	Plan local d’urbanisme
PPRE	Plan pluriannuel de restauration et d’entretien
SDAGE	Schéma d’aménagement et de gestion de l’eau
SDIGEP	Schéma directeur intercommunal de gestion des eaux de pluie
SMA	Syndicat mixte de l’Argens

1. INTRODUCTION

Contexte

Le Syndicat mixte de l'Argens (SMA) a été créé en 2014 à la suite d'une volonté politique et locale d'améliorer la gouvernance de l'eau et la prévention des risques inondations. Le SMA est aujourd'hui compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) mais exerce d'autres missions en dehors de ce cadre.

En outre, le SMA a été désigné structure porteuse du second contrat de rivière de la Nartuby signé en 2020. La démarche a pour objectif d'instaurer une politique de gestion concertée des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant afin de concilier une gestion durable de la ressource en eau quantitative et qualitative, la restauration des fonctionnalités du milieu et le partage entre les usages.

Ce contrat de rivière se structure autour de 43 actions portées par 16 maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de 13,6 M€. Echelonnées sur 6 années, la majorité de l'action prévisionnelle s'organise sur les trois premières années du contrat (93% du montant prévisionnel étant consacré à la phase 1 entre 2020 et 2022).

Le contrat de rivière couvre ainsi la période 2020-2025 et a été construit en deux phases distinctes :

- La phase 1 : 2020-2022 a fait l'objet d'engagements fermes et précis au travers de la convention du contrat.
- La phase 2 : 2023-2025 a été élaborée de manière plus prévisionnelle, tous les éléments techniques et financiers n'étant pas encore connus à la date de signature du contrat.

Objectifs de la mission

A mi-parcours de son avancement, une évaluation de ce dernier est de mise pour prendre le recul nécessaire et orienter au mieux la politique publique. La présente mission se structure autour de deux approches distinctes :

1. **L'approche rétrospective** des premières années d'actions propose une évaluation du contrat de rivière à mi-parcours et analyse le niveau de réalisation sur la base d'indicateurs de moyens et d'indicateurs de résultats. Cette phase regroupe les phases 1 à 4 du présent marché et a pour objectif de :
 - a. Dresser un état des réalisations effectives (bilan technico-financier) attestant de l'état d'avancement des actions,
 - b. Apprécier l'atteinte des objectifs à mi-parcours et vérifier la contribution du contrat de rivière à ces derniers,
 - c. Identifier les réussites et les difficultés en matière de fonctionnement, de pilotage et d'animation. Enfin, cette phase cherche à identifier les axes d'améliorations en matière de pilotage et de gouvernance garantissant la mise en œuvre efficace et opérationnelle de la suite du programme d'actions en formulant un ensemble de recommandations opérationnelles.
2. **L'approche prospective** s'inscrit dans la continuité des enseignements tirés de l'analyse rétrospective du contrat à mi-parcours. Cette phase a également vocation à réajuster le contenu du contrat au regard des réalisations effectives ou des difficultés rencontrées. Il s'agit donc d'actualiser et préciser les éléments de la phase 2.

Le présent rapport constitue le livrable de l'approche prospective. Il constitue le 2nd livrable de l'étude, et a vocation à compléter la stratégie collectivement retenue sur le périmètre d'étude, ainsi que la feuille de route qui en découle. L'actualisation de la phase 2 intègre les apports des travaux engagés lors de la première phase du contrat. Elle intègre également les dispositions du nouveau SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures.



2. RAPPEL DU DIAGNOSTIC DU BASSIN ET DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

2.1. POINTS CLES DU DIAGNOSTIC

Le contrat de rivière est un outil opérationnel de gestion et de valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Il est l'outil de mise en œuvre des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée mais également des volontés et besoins locaux. Le périmètre du contrat de rivière est le périmètre institutionnel, défini sur la base du bassin versant hydrographique et constitue un périmètre de référence dans le cadre de la politique mise en œuvre.

Le territoire

Le bassin versant de la Nartuby, localisé dans la partie nord-est du département du Var, sur le territoire de la Dracénie, couvre une superficie de 233 km². La limite amont du bassin versant s'établit à des altitudes comprises entre 800 et 1130 mètres sur le plateau de Canjuers. La Nartuby est un affluent de l'Argens, le fleuve principal du département du Var. La source de la Nartuby est localisée sur la commune de Montferrat et traverse 11 communes dont 7 concernées sur tout ou partie de leur territoire.

Plus de 60 000 habitants sont recensés sur le périmètre du bassin versant et de nombreuses activités s'y exercent. Ces dernières génèrent des pressions plus ou moins fortes sur la ressource et les milieux aquatiques.

Les différents états des lieux et études stratégiques menés lors de la phase 1 du second contrat de rivière Nartuby ont permis d'affiner la connaissance du territoire. Ce dernier est caractérisé par une urbanisation importante en aval du bassin versant et des activités économiques nombreuses et variées entraînant : des rejets domestiques par temps de pluie, des rejets d'eaux pluviales non maîtrisés et un ruissellement important, des pollutions d'origines industrielles et agricoles, une forte vulnérabilité au risque inondation et des milieux aquatiques anthropisés et dégradés.

Parallèlement, le territoire s'engage progressivement dans l'organisation de sa gestion des ressources en eau, compte tenu des besoins croissants en eau et d'une apparente sécurité de l'approvisionnement en eau potable. S'agissant des milieux aquatiques, la Nartuby et ses affluents connaissent des assecs importants en période d'étiage et les rivières se voient pénalisées par le manque d'eau.

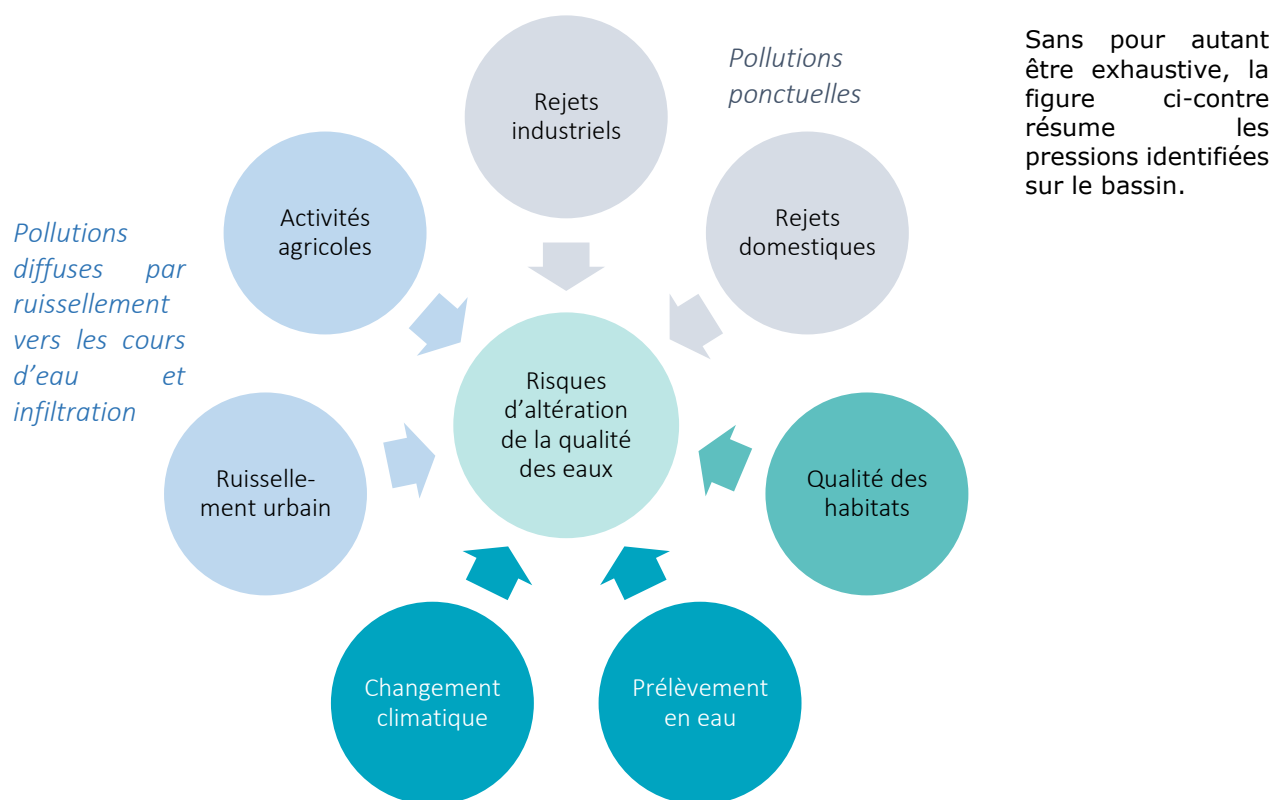


Figure 1 : facteurs de risques d'altération de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur le bassin
Source : documents du contrat de rivière

La qualité des masses d'eau

Le bassin versant de la Nartuby est composé de 4 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines dont 6 sur 8 des masses d'eau considérées sont en bon état selon l'état des lieux 2019 du SDAGE Rhône-Méditerranée.

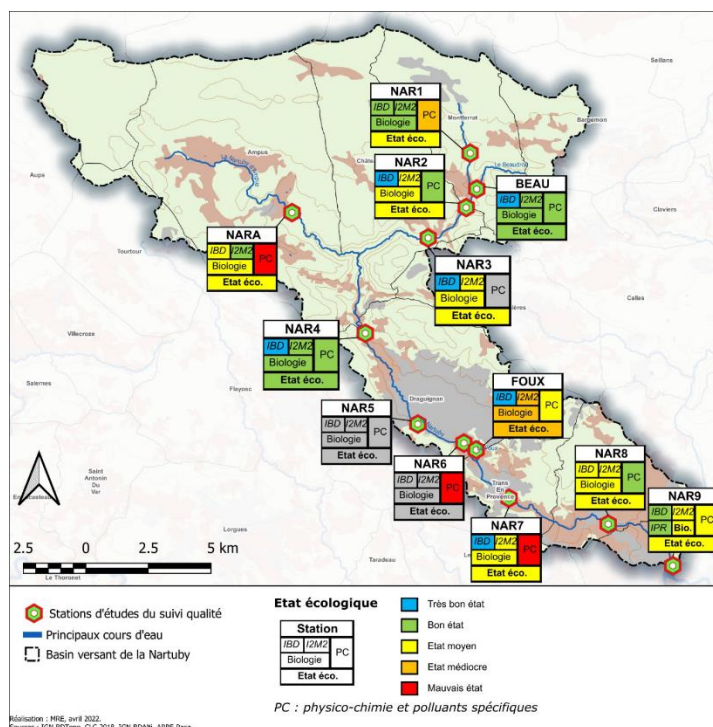
Cela étant, et comme explicité précédemment, des pressions perdurent sur la rivière principale la Nartuby, et la masse d'eau souterraine des alluvions de l'Argens. Entre 2013 et 2019, l'état écologique de la Nartuby s'est même dégradé, passant au stade de médiocre, ce qui conforte la nécessité du déploiement du contrat de rivière pour résorber les pressions identifiées.

En complément des suivis de la qualité des eaux réalisés dans le cadre du SDAGE, le suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles réalisés entre 2021 et 2022 par le SMA permet d'affiner les constats dressés. A partir de 12 stations, les campagnes de suivis de la qualité 2021-2022 ont été réalisées dans des contextes hydrologiques particuliers, marqués par des assecs importants. Le bilan des deux années de suivi confirme toutefois la persistance des sources de pollutions.

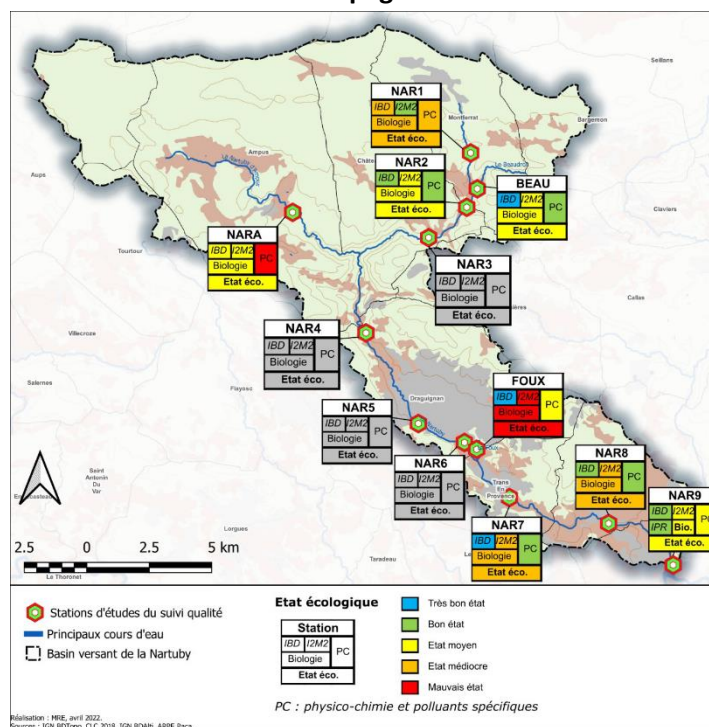
Les figures suivantes présentent le bilan de l'état écologique puis chimique détaillés en 2021 et 2022. Ce travail est extrait des recherches menées par la Maison Régionale de l'Eau pour le SMA.

Figure 2 : état écologique des stations suivies sur le bassin versant de la Nartuby en 2021 et 2022

Campagne 2021



Campagne 2022



Source : SMA, Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby – synthèse des résultats 2021-2022.

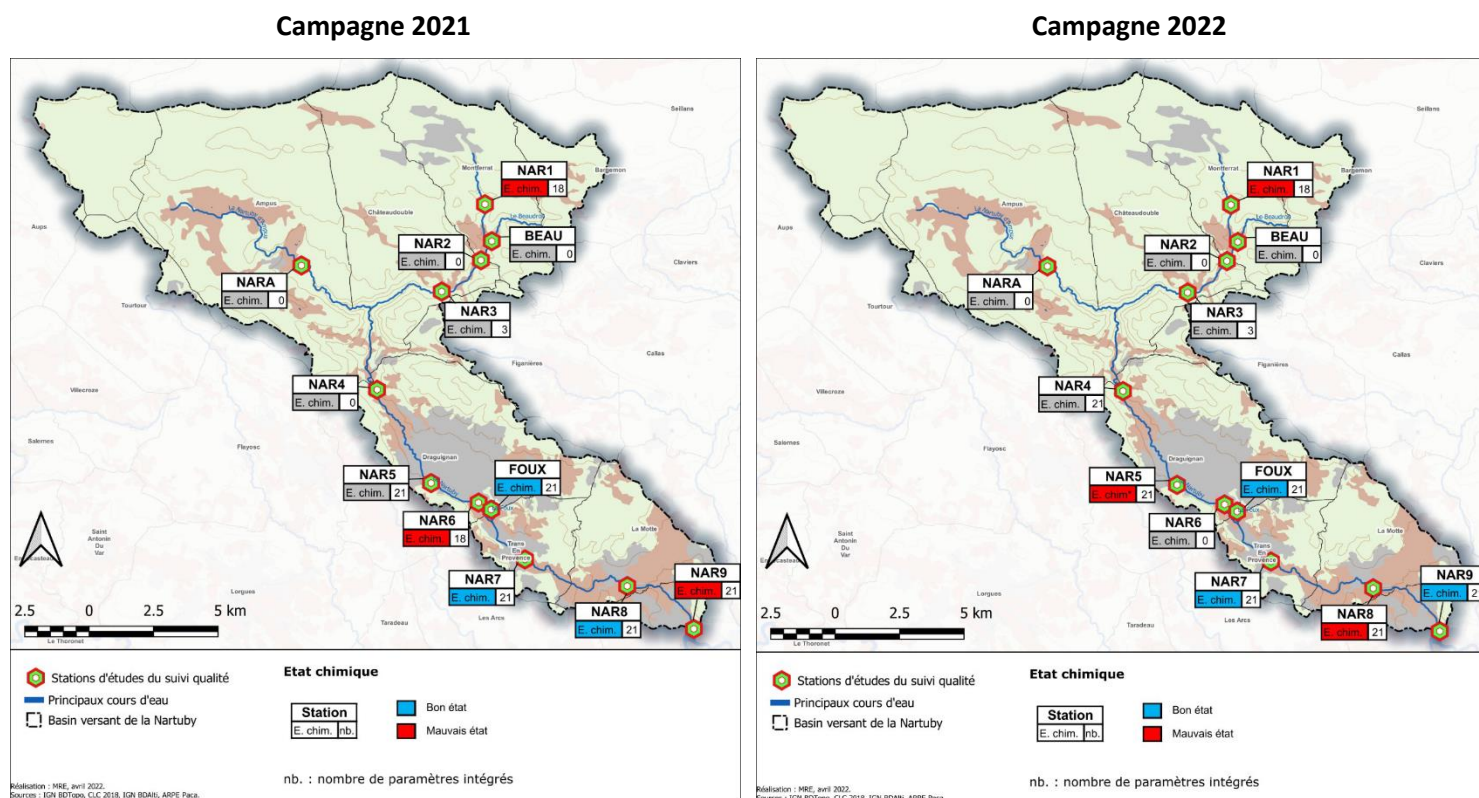
Extrait des résultats exposés par la Maison Régionale de l'eau suite au suivi qualité des eaux superficielles :

En 2021, les états écologiques des 12 stations suivies dans le bassin versant de la Nartuby apparaissent majoritairement moyens pour 7 stations, bons sur seulement deux stations, médiocre pour une station et inconnus sur deux stations.

En 2022, **ce constat est nettement plus défavorable**. L'état écologique se trouve dégradé d'un degré sur 5 stations, inchangé sur 3 d'entre elles et indéterminés en raison d'assec sur 4 stations.

Parmi les paramètres déclassants identifiés, peuvent être cités : les **flux de nutriments** transitant dans les eaux usées et pouvant atteindre des niveaux très élevés, engendrant un dysfonctionnement des stations d'épurations dont les rejets influencent par la suite l'état des milieux, les **pollutions organiques** ponctuelles, les **détections de concentrations excessives de pesticides** (herbicide glyphosate), ou encore la dégradation des habitats aquatiques ne permettant plus aux populations d'invertébrés de prospérer.

Figure 3 : état chimique des stations suivies sur le bassin versant de la Nartuby en 2021 et 2022



Source : SMA, Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby – synthèse des résultats 2021-2022.

Extrait des résultats exposés par la Maison Régionale de l'eau suite au suivi qualité des eaux superficielles :

Au cours des deux années de suivi, l'état chimique est apparu mauvais sur cinq stations. **Le paramètre déclassant est toujours le groupe des HAP et, à l'exception de NAR5 en 2022, c'est plus précisément le benzo(a)pyrène qui est en cause.** Ces composés de la famille des HAP sont produits lors de combustion incomplète ou bien en lien avec le goudron de houille. Les activités du camp militaire de Canjuers et la présence de nombreux véhicules pourrait expliquer ce dépassement en NAR1.

Le **ruissellement des précipitations en milieu urbain** et particulièrement sur les infrastructures routières peut être à l'origine de ce constat pour les stations NAR5, NAR6, NAR8 et NAR9.

2.2. QUELS OBJECTIFS ? ENJEUX ET LEVIERS IDENTIFIES POUR LA STRATEGIE DE TERRITOIRE

Enjeux et objectifs

Sur le territoire de la Nartuby, les pressions observées sur le bassin ont été traduites en **5 enjeux majeurs**. Chaque enjeu constitue un volet du contrat **correspondant aux objectifs de la démarche**, à savoir :

- Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau,
- Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource,
- Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient,
- Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti,
- Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour répondre aux enjeux et objectifs stratégiques du bassin, chaque volet a été décliné en sous-volets, correspondant aux objectifs opérationnels collectivement retenus. Ces derniers sont rappelés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : enjeux et objectifs du contrat de rivière

Enjeux	Objectifs opérationnels
Qualité - Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau 	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif
	Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales
	Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale
	Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
	Protéger les ressources d'eau potable
	Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles
Quantité - Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource 	Améliorer la gestion de la ressource en eau
	Sécuriser l'approvisionnement en eau
GEMAPI - Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient 	Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
	Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées
	Réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques
	Alerte et gestion de crise
	Culture du risque : améliorer la connaissance et la conscience du risque
Patrimoine - Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti 	Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme
	Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites
Animation - Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques 	Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale
	Animer et suivre la procédure
	Impliquer le public au sens large
	Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire

Source : documents du contrat de rivière Nartuby 2020-2025

Malgré les actions engagées en phase 1 du contrat de rivière, l'évaluation à mi-parcours a montré que les objectifs fixés à l'écriture de ce dernier n'étaient pas pleinement satisfaits. **Ces derniers sont toujours d'actualité et sont ainsi reconduits.**

2.3. QUEL PILOTAGE ? GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE REUSSITES

Le bilan de l'animation et du fonctionnement de la démarche mené lors du bilan à mi-parcours a démontré un **fonctionnement opérationnel à conforter**¹.

Certains éléments clés semblent pertinents à instaurer ou pérenniser pour agir efficacement sur ce territoire :

- **Développer les relations de travail et les échanges réguliers avec les acteurs du territoire**, particulièrement les élus qui constituent un vrai tremplin pour faire valoir les actions menées et lever les freins ou incompréhensions politiques et locales pouvant s'exercer. En complément, **renforcer la coopération avec les associations gestionnaires de canaux**, composés de bénévoles et dont la connaissance des acteurs de l'eau n'est pas toujours assurée. A ce titre, une première initiative de coopération pourrait résider dans l'instauration d'un dialogue apaisé par l'intermédiaire d'un groupe de travail, afin de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires, identifier les accompagnements possibles et les enjeux convergents entre structures.
- **Développer la communication**, pour sensibiliser à la fois aux enjeux du bassin versant et à l'intérêt des actions engagées par les partenaires.
- Mettre en place un **document synthétique** diffusable aux membres du comité rivière afin de valoriser les réalisations effectives de l'année passée et donner de la visibilité pour les actions à venir. La nécessité de ce document a émergé à l'issue de l'étude bilan à mi-parcours. A ce titre, une illustration de ce document « type » est proposée ci-après.

¹ Le rapport des phases précédentes fournit une analyse détaillée du fonctionnement de la démarche, de ses atouts et des marges de manœuvres identifiées.

Figure 4 : illustration d'une fiche synthétique de bilan annuel

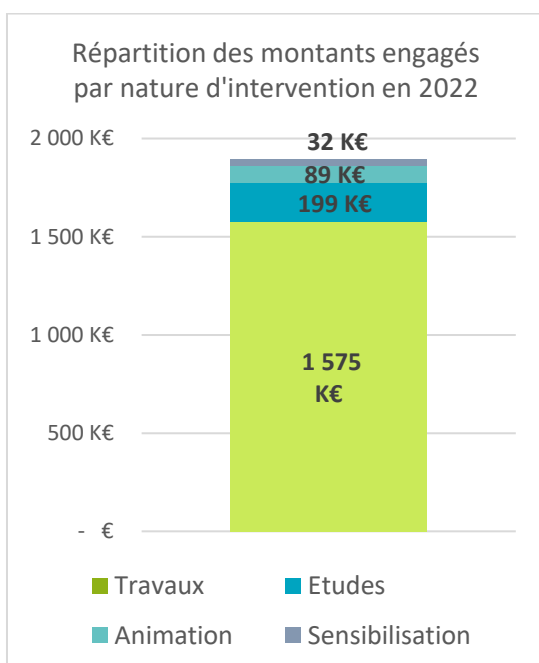
Illustration

Bilan annuel du contrat de rivière Nartuby - Année : 2022



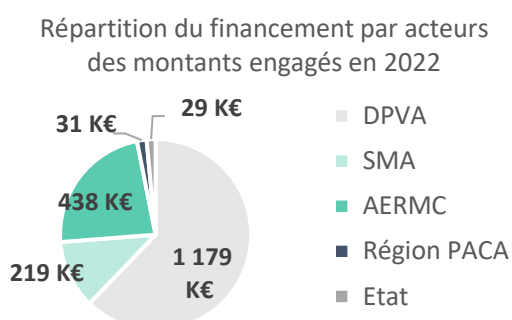
Rappel sur la démarche – Le second contrat de rivière Nartuby est une démarche multi partenariale déployée sur le bassin versant de la Nartuby, affluent de l'Argens. Cet outil permet aux acteurs du bassin d'engager des actions visant la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur notre territoire. La phase 2 du contrat de rivière est actuellement en cours et s'échelonne jusqu'à 2025.

Engagement de l'année passée :



Plusieurs opérations d'envergures se sont poursuivies en 2022, parmi lesquelles on peut citer les travaux du système d'assainissement intercommunal de Draguignan / Trans-en Provence, l'extension du réseau d'eaux usées à Trans-en-Provence, ou encore l'entretien et la restauration de tronçons dégradés par l'équipe rivière (15 tonnes de déchets évacués, 13 embâcles retirés, intervention sur 10 ha notamment sur le Réal aux Arcs ou sur le secteur de Florièye).

C'est ainsi près de **1,895 M€** qui ont été engagés en 2022, dont le financement est réparti comme suit :



Aperçu de quelques actions à venir en 2023 :

Autour du **petit cycle de l'eau** :



- Le lancement du schéma directeur intercommunal de gestion des eaux de pluie, porté par la DPVa, dont l'élaboration se déroulera sur deux ans.



- La poursuite des travaux sur Trans-en-Provence et Draguignan pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et réduire les volumes d'eaux claires parasites.

Quid du **grand cycle de l'eau** ?

- La finalisation de l'étude stratégique sur les zones humides pour aboutir à un programme d'actions concerté.
- Le travail continu de restauration et d'entretien de l'équipe rivière.

Le Syndicat Mixte de l'Argens, structure animatrice de la démarche, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.



3. LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PHASE 2

3.1. CONTENU TECHNIQUE DE LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE

Pour répondre aux enjeux du territoire et atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels, un ensemble d'actions sont envisagées. Les tableaux ci-après présentent pour chaque enjeu sa déclinaison sous forme d'actions.

S'agissant du volet A « qualité » :

Tableau 2 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu qualité

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet A - Qualité		
Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie – création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence (A1.2)	La majorité des actions présentées ci-après ont été initiées dans le cadre de la phase 1 du contrat de rivière. Elles sont reconduites pour terminer les opérations engagées. L'objectif de ces mesures est de conforter la conformité du système d'assainissement en présence et améliorer son fonctionnement afin de réduire les pollutions qui en émanent. Plus précisément, il s'agit de : - Réduire les intrusions d'eaux parasites sur les réseaux de Trans-en-Provence et renforcer l'autosurveillance des réseaux, - Réduire le volume d'eaux claires parasites de l'ordre de 20% sur la commune de Draguignan pour améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement. - Raccorder au réseau de collecte plusieurs quartiers disposant de systèmes d'assainissement non collectif.
	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites (A1.3)	
	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence (A1.5)	
	Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers (A1.7)	Engagée en 2022 et toujours en cours en 2023, l'action est reportée pour mémoire et consiste à mettre en place un traitement tertiaire et déconnecter les rejets directs de la STEP dans les milieux aquatiques.
Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	Elaboration d'un schéma directeur intercommunal des eaux de pluie (SDIGEP) (A2.2)	Initialement inscrite au titre de la phase 1 du contrat de rivière, l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal des eaux de pluie a été reporté en phase 2. La prestation consiste à réaliser un diagnostic de l'existant, identifier les aléas et les capacités hydrauliques du réseau mineur afin d'aboutir à un plan d'actions concerté permettant de résorber les dysfonctionnements, réduire la vulnérabilité du territoire et mieux valoriser cette ressource. En ce sens, il n'est question de gérer l'eau issue des précipitations atmosphériques non plus uniquement sous une vision de gestion du risque mais également considérer ces dernières comme une ressource précieuse à valoriser .

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet A - Qualité		
Limitier les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturelles (A4.1)	Initialement inscrite au titre de la phase 1 du contrat de rivière, cette opération se concrétise en phase 2 du contrat de rivière. Son contenu a pu être réajusté de sorte à tenir compte des enseignements des études stratégiques de préservation des milieux menés entre 2020 et 2022. Il est ainsi question de focaliser l'attention sur les secteurs les plus impactés par la pollution diffuse d'origine agricole en ciblant en priorité les zones de sauvegarde stratégiques pour l'eau potable et les zones humides. Le diagnostic devra aboutir à un programme d'actions ciblé visant la promotion de pratiques alternatives et la gestion des espaces concernés en adéquation avec les objectifs de préservation fixés. Des actions d'animation en groupe de travail permettant d'explorer des thématiques précises et l'organisation de journées techniques de démonstrations viendront animer la dynamique territoriale engagée avec les acteurs du secteur agricole.
Protéger les ressources d'eau potable	Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement (A5.1)	Initialement inscrite au titre de la phase 1 du contrat de rivière, la sécurisation des sources de prélèvements aux abords de la source et du forage de la Madeleine sera renforcée au cours de la phase 2 du contrat.
Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	Suivi de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby (A6.1-1)	La continuité de l'action menée par le SMA en phase 1 a été plébiscité. Les opérations de suivi de la qualité des eaux superficielles serait menée en 2025 pour alimenter l'état des lieux final du bassin post-contrat. L'étude serait affinée par rapport à ce qui a été menée, en intégrant 3 à 4 zooms sur des secteurs problématiques.

Source : IREEDD, à partir des échanges avec les partenaires et des éléments de la phase 1 du contrat de rivière

La philosophie d'intervention du volet A consiste à **poursuivre les actions engagées en phase 1** : en effet, 90% des actions composant ce volet sont issues de la phase 1 et ont été reportées compte tenu de leur engagement partiel ou de leur non-engagement.

Les actions détaillées ci-dessus sont majoritairement identifiées sous maîtrise d'ouvrage DPVa, complétées par quelques opérations portées par le SMA, la Chambre d'Agriculture ou le Ministère des Armées.

S'agissant du volet B « quantité » :

Tableau 3 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu quantité

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet B - Quantité		
Améliorer la gestion de la ressource en eau	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi (B1.1-1)	À la suite de l'étude menée par le SMA en phase 1 et aux besoins de connaissances complémentaires identifiés , l'action consiste à : • Mettre en place 6 sondes piézométriques avec télétransmission permettant de suivre le niveau des nappes. • Réaliser une station de suivi hydrométrique sur la Foux. • Réaliser deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme).
	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (B1.2)	Initialement inscrite au titre de la phase 1 du contrat de rivière, cette opération se concrétise en phase 2 du contrat de rivière. Elle répond à la nécessité de mener l'étude complémentaire à l'étude volume prélevable Argens et vise à réaliser un bilan besoins/ressources sur le bassin versant déficitaire . La montée en puissance de l'enjeu quantitatif mérite d'être appuyée par une étude de connaissances qui associe l'ensemble des acteurs du bassin et lève les interrogations sur les prélèvements existants (canaux, forages privés, etc.). L'étude devra aboutir à un plan d'actions visant à réaliser des économies d'eau et déployer une stratégie ambitieuse de réduction des prélèvements.
Sécuriser l'approvisionnement en eau	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence (B2.2)	Pour garantir une gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE), la réduction des fuites sur les réseaux existants est un axe prioritaire d'intervention de l'intercommunalité. La DPVa ambitionne d'atteindre d'ici 5 ans un rendement de réseaux à minima de 75% sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Cette ambition se traduit par une valorisation des travaux à mener sur le réseau de Trans-en-Provence et un maintien de l'ambition initiale dimensionnée sur la commune de Draguignan.
	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan (B2.3)	

Source : IREEDD, à partir des échanges avec les partenaires et des éléments de la phase 1 du contrat de rivière

La philosophie d'intervention du volet B consiste à **poursuivre et consolider les actions engagées jusqu'ici**. Les actions détaillées ci-dessus sont portées par le SMA et la DPVA.

S'agissant du volet C « GEMAPI » :

Tableau 4 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu GEMAPI

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet C - GEMAPI		
Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby (C1.1-1)	Parmi les nombreuses actions proposées dans le cadre des programmes d'actions de l'espace de bon fonctionnement de la Nartuby et de la préservation des zones humides du bassin versant, 5 ont été retenues et intégrées à la 2nd phase du contrat de rivière. Deux d'entre elles concernent la gestion des matériaux de la Nartuby et consiste d'une part à réaliser des injections de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) sur le secteur de la Clappe, et d'autre part à approfondir la connaissance et le suivi morphologique de la rivière .
	Mise en œuvre du PGSZH ² Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon (C1.2-2)	Trois autres actions ont été retenues pour restaurer la zone humide de Fontigon, espace stratégique et à fort potentiel écologique sur le territoire.
	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby (C1.5)	Initialement inscrite au titre de la phase 1 du contrat de rivière, cette opération se concrétise en phase 2 du contrat de rivière. Menée par la Fédération départementale du Var de Pêche et de protection des milieux aquatiques, elle consiste à réaliser petits aménagements piscicoles en lit mineur visant à l'amélioration des habitats et la restauration de la continuité écologique (RCE) , complété par la reprise du profil de la rivière, sur deux tronçons de la Nartuby.
Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique (C2.2)	Dans la continuité des opérations menées entre 2020 et 2022, l'action consiste à favoriser le déploiement de l'équipe rivière sur le bassin afin de garantir la restauration et l'entretien des milieux .
	Intégration des périmètres EBF ³ dans les PLU ⁴ (C2.3)	Dans le cadre de l'action C 1.1 « Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial », du contrat de rivière Nartuby n°2, une étude EBF a été menée en phase 1 du contrat. À l'issue de cette étude, un périmètre EBF est établi, et peut être intégré dans les PLU des communes du bassin versant de la Nartuby, à savoir : Montferrat, Châteaudouble, Ampus, Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte et le Muy. Afin d'animer et suivre la mise en œuvre de l'EBF, le SMA suivra l'intégration réglementaire du périmètre EBF dans les PLU des communes susmentionnées.

Source : IREEDD, à partir des échanges avec les partenaires et des éléments de la phase 1 du contrat de rivière

² Plan de gestion stratégique des zones humides

³ Espace de bon fonctionnement de la rivière

⁴ Plan local d'urbanisme

La philosophie d'intervention du volet C consiste à **poursuivre et consolider les actions engagées en phase 1 et intégrer les enseignements des études menées** en intégrant notamment les actions les plus opportunistes et réalisables dans les délais impartis. Les actions détaillées ci-dessus sont portées par le SMA et la FDVPPMA.

S'agissant du volet D « Patrimoine » :

Tableau 5 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu patrimoine

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet D – Patrimoine		
Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites	Plusieurs actions ont été portées par les communes du territoire dans le cadre de la phase 1 du contrat de rivière. Au stade du dimensionnement de la phase 2, aucun nouveau projet n'apparaît suffisamment mature pour être intégré dans la feuille de route 2023-2025 du contrat de rivière Nartuby.	
Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	Contribution à la prise en compte des enjeux eau dans la stratégie touristique du territoire	Au cœur du Var, localisé entre le littoral particulièrement touristique et les portes du Verdon, le bassin versant de la Nartuby se situe sur un territoire dynamique, qui attire de plus en plus de touristes. En 2022, l'intercommunalité a développé une initiative « Nature et culture ». L'action, inscrite pour mémoire, consiste à ce que le SMA alimente les réflexions annuelles des services compétents de la DPVa pour mieux acculturer les touristes aux enjeux eau de la rivière et compléter les initiatives existantes pour économiser la ressource, sensibiliser sur sa préservation et préserver les milieux.

Source : IREEDD, à partir des échanges avec les partenaires et des éléments de la phase 1 du contrat de rivière

S'agissant du volet E « Animation » :

Tableau 6 : description de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie sur le bassin versant de la Nartuby – enjeu animation

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet E – Animation		
Animer et suivre la procédure	Animation et suivi du contrat de rivière (E1.1)	L'animation de la démarche est un dispositif prépondérant qui permet de faire le lien entre les différentes actions. En outre, les parties prenantes se tournent vers un unique interlocuteur identifié ce qui permet un gain d'efficacité et de lisibilité. Les missions de l'animation consistent à : - Traduire opérationnellement et animer le programme d'actions, - Préparer et animer les comités rivières, - Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers, - Suivre les actions et réaliser des bilans annuels. En outre, la structure porteuse a également la responsabilité d'engager les études « bilans » de la procédure, dans un objectif de rapportage aux financeurs et d'ajustements des orientations. A ce titre, ces dernières sont externalisées pour fournir au territoire un regard « nouveau » sur les opérations menées et la stratégie suivie.
	Evaluation du contrat à mi-parcours et évaluation finale (E1.2)	

Objectif opérationnel	Moyens / Actions	Description
Volet E – Animation		
Impliquer le public au sens large	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement (E2.1)	Plusieurs opérations de communication et de sensibilisation sont envisagées dans le cadre de cette seconde phase du contrat de rivière : - Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) déployée à l'échelle du bassin versant de l'Argens, un appui à l'organisation des phases de concertation dans le cadre des actions stratégiques menées par le SMA est possible. A ce titre, cette AMO permet de mieux communiquer autour des enjeux et actions engagées, en adaptant les discours et supports proposés. Elle est mobilisée au gré des besoins et aucunes actions n'a été à ce stade dimensionnée et ce afin de conforter la dimension transversale de la communication. - S'agissant des actions de sensibilisation, ces dernières se concentrent autour de la sensibilisation des scolaires. Par l'intermédiaire d'un appel à projet annuel, les communes du territoire ont la possibilité d'affiner un projet pédagogique autour de l'eau et de la biodiversité, rythmé par des demi-journées d'interventions réalisées par un prestataire du SMA et une journée de terrain comprenant la participation de la Fédération départementale varoise de pêche et de protection des milieux aquatiques.
	Actions de sensibilisation des scolaires (E2.2)	

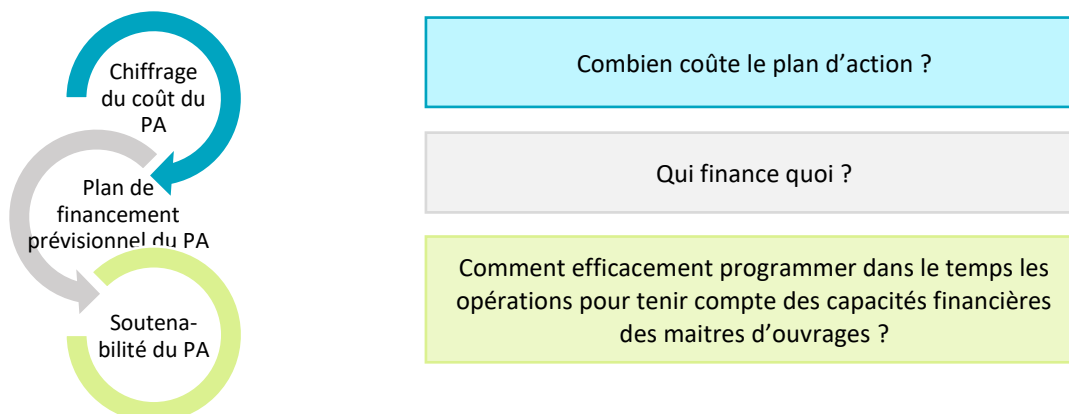
Source : IREEDD, à partir des échanges avec les partenaires et des éléments de la phase 1 du contrat de rivière

Dans le cadre de dernier enjeu, il est question de conforter la dynamique engagée jusqu'ici (notamment sur la sensibilisation des scolaires) et entretenir l'animation et la fédération des acteurs. Le SMA, en qualité de structure porteuse du contrat de rivière, est majoritairement impliquée dans ce volet. La FDVPPMA est également impliquée pour compléter l'expertise proposée au titre des actions de sensibilisation.

3.2. ANALYSE ECONOMIQUE DU PROGRAMME : MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

L'analyse économique du programme d'actions cherche à donner une feuille de route chiffrée des besoins d'investissement pour réduire les pressions exercées par les activités anthropiques sur la ressource. Elle se décline en plusieurs étapes :

Figure 5 : étapes de l'analyse économique du plan d'action



Dans un premier, temps, le travail consiste à chiffrer, pour chaque type de pressions identifiées, les réponses en matière d’action publique et privée. Une fois ce **chiffrage** abouti, le second objectif consiste à mettre en perspective et analyser les résultats du chiffrage en répondant aux questions suivantes :

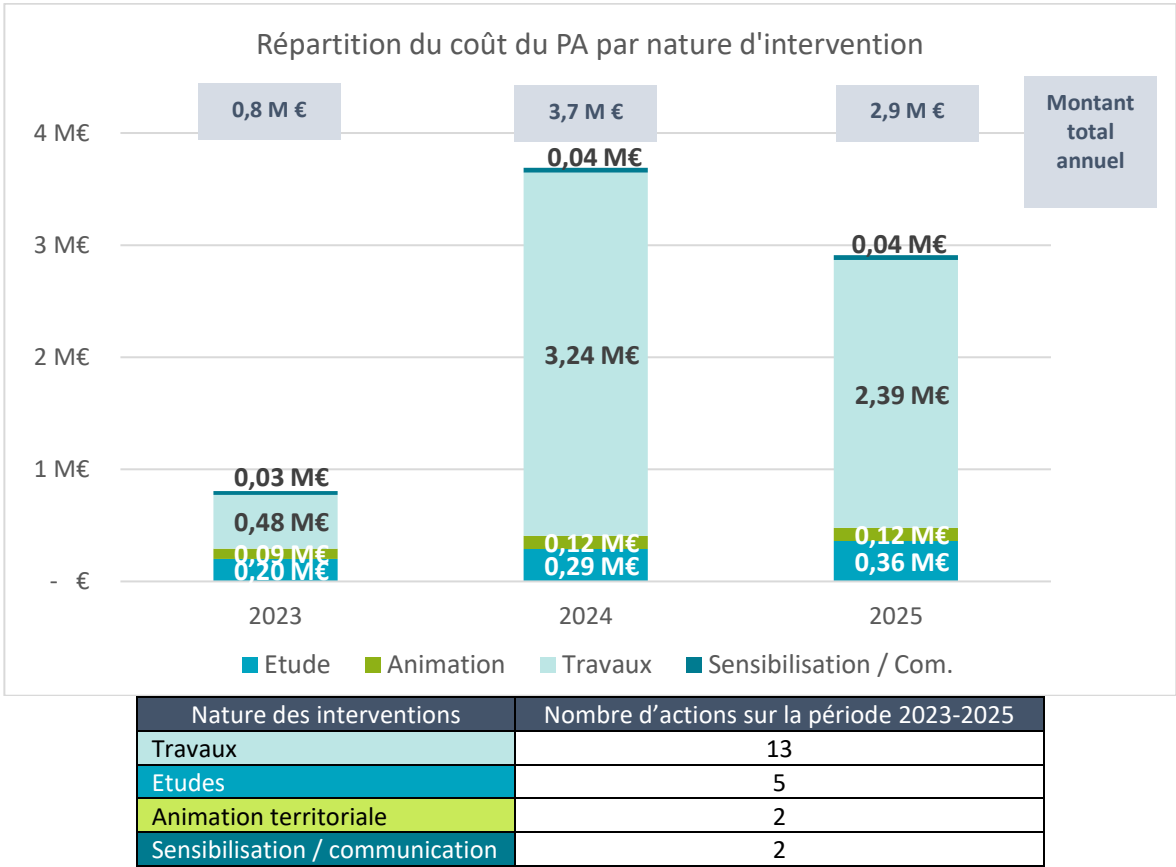
- 1. **Qui financera le PA ?** On analyse ici la répartition du financement entre partenaires, en distinguant les financements publics (subventions) et la part d’autofinancement, elle-même portée par les maitres d’ouvrages (SMA, DPVa, Chambre d’Agriculture, FDVPPMA, communes).
- 2. **Le coût supporté par chaque partenaire est-il socialement soutenable** compte tenu de la répartition dans le temps des opérations ?

2.2.1 Chiffrage et financement du programme d’actions

Répartition du coût du programme d’actions par nature d’intervention

La figure suivante présente la répartition du coût du programme d’action par nature d’intervention et met en perspective ce coût au nombre d’actions concernées, qu’il s’agisse de travaux, d’études, d’actions d’animations ou de sensibilisation / communication.

Figure 6 : répartition du coût du PA de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby par nature d’intervention



Source : IREEDD

La majorité des actions pressenties pour la phase 2 du contrat de rivière Nartuby relève de travaux (82% du coût du programme). La programmation se caractérise par une concentration des opérations entre 2024 et 2025. Mise en perspective avec le contenu de la phase 1 du contrat de rivière (qui s’est échelonnée entre 2020 et 2022), ladite programmation propose ainsi une montée en puissance des actions déployées à l’échelle du bassin versant de la Nartuby, allant de pair avec la structuration des services compétents.

Financement du programme d'actions

Le financement du PA repose sur :

- **Les fonds publics**, correspondant aux subventions accordées aux maitres d'ouvrages et actions réalisées en régie par les partenaires financiers (AERMC, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Etat).
- **L'autofinancement**, correspondant au reste à charge porté directement par les maitres d'ouvrages, et in fine, par les usagers.

L'analyse des programmes d'interventions des partenaires financiers a permis d'identifier, action par action, les taux d'aides prévisionnels de chaque partenaire. Le tableau suivant détaille le plan de financement du programme d'action, en détaillant les contributions des principaux partenaires financiers et la part d'autofinancement restant à la charge des maitres d'ouvrages.

Tableau 7 : plan de financement du programme d'actions de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby

				Répartition du financement sur la période 2023-2025				
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Montant de l’aide	Montant de l’aide	Montant de l’aide	
Volet A – qualité								
A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	A1.2 - Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence	Création d'un poste de refoulement Pierre de la Fée	DPVa	150 000 €	- €	- €	- €	150 000 €
		Création d'un déversoir d'orage et équipement d'un poste de refoulement route du plan		405 168 €	- €	- €	- €	405 168 €
	A1.3 - Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites	Aménagements sur le réseau de Trans-en-Provence	DPVa	666 000 €	- €	- €	- €	666 000 €
		Aménagements sur le réseau Draguignan		714 000 €		- €	- €	714 000 €
		Aménagements sur le réseau SIVU Draguignan / Trans		998 400 €		- €	- €	998 400 €
	A1.5 - Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence		DPVa	150 000 €	- €	- €	- €	150 000 €
	A1.7 - Amélioration du rejet de la station d’épuration de Canjuers		Ministère des Armées	Action inscrite pour mémoire				
A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	A2.2 - Elaboration d’un schéma directeur intercommunal des eaux de pluie (SDIGEP)		DPVa	516 000 €	144 000 €	- €	258 000 €	103 200 €
A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	A4.1 - Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturelles		SMA / Chambre d’Agriculture	50 000 €	25 000 €	- €	- €	25 000 €

					Répartition du financement sur la période 2023-2025			
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Montant de l’aide	Montant de l’aide	Montant de l’aide	
A5 - Protéger les ressources d’eau potable	A5.1 - Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement		DPVa	90 900 €	27 270 €	- €	- €	63 630 €
A6 - Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	A6.1-1 - Suivi de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby		SMA	70 000 €	35 000 €	21 000 €	- €	14 000 €
Volet B - quantité								
B1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau	B1.1.1 - Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi	Matériel : Pose 6 sondes piézométriques avec télétransmission	SMA	30 000 €	21 000 €	3 000 €	- €	6 000 €
		Travaux : Réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux		10 000 €	7 000 €	1 000 €	- €	2 000 €
		Travaux : Réalisation de deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme)		40 000 €	28 000 €	4 000 €	- €	8 000 €
	B1.2 - Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l’étude des volumes prélevables Argens (complément d’étude)		SMA	120 000 €	84 000 €	- €	- €	36 000 €
B2 - Sécuriser l’approvisionnement en eau	B2.2 - Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence		DPVa	660 000 €	Financement possible par appel à projet ⁵	- €	- €	660 000 €
	B2.3 - Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan		DPVa	1 406 400 €		- €	- €	1 406 400€
Volet C - GEMAPI								
		Suivi morphologique	SMA	20 000 €	10 000 €	2 000 €	- €	8 000 €

⁵ Un financement de l'AERMC dans le cadre de l'appel à projets "Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités" (session 2024) est possible. Les dossiers seront examinés par un jury et le montant de l'aide peut atteindre 50% du montant éligible pour les opérations de travaux.

				Répartition du financement sur la période 2023-2025				
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Montant de l’aide	Montant de l’aide	Montant de l’aide	
C1 - Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides	C1.1.1 - Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby	Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe		26 000 €	13 000 €	2 600 €	- €	10 400 €
	C1.2-1 - Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon	Etude préalable et de faisabilité	SMA	12 000 €	6 000 €	3 600 €	- €	2 400 €
		Travaux		27 300 €	13 650 €	8 190 €	- €	5 460 €
	C1.5 - Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby			FDPPMA du Var	348 000€	174 000 €	104 400 €	- €
C2 - Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	C2.2 - Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Déploiement de l'équipe rivière sur le bassin	SMA	330 000€	99 000 €	- €	- €	231 000 €
		Travaux externalisés de restauration		55 000€	16 500 €	- €	- €	38 500 €
	C2.3 - Intégration des périmètres EBF dans les PLU			SMA	Action pour mémoire.			
Volet D - Patrimoine								
D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	Veiller à la prise en compte des enjeux « eau » dans la stratégie touristique du territoire, pour sensibiliser et acculturer les touristes à la rareté de la ressource		SMA	Action pour mémoire.				
Volet E - Animation								
E1 - Animer et suivre la procédure	E1.1 - Animation et suivi du contrat de rivière		SMA	280 020 €	140 010 €	- €	- €	140 010 €
	E1.2 - Evaluation du Contrat à mi-parcours et évaluation finale		SMA	110 000 €	55 000 €	33 000 €	- €	22 000 €
E2 - Impliquer le public au sens large	E2.1 - Assistance à maitrise d’ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement		SMA	60 000 €	30 000 €	18 000 €	- €	12 000€
	E2.2 - Actions de sensibilisation des scolaires		SMA / FDPPMA du Var	60 000 €	10 000 €	- €	- €	50 000€

Source : IREEDD

Ces résultats reposent sur des hypothèses de taux, déterminées sur la base des maquettes budgétaires prévisionnelles d'interventions et d'échanges avec les partenaires financiers.

Ils sont définis pour chaque mesure du PA et détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : détail des hypothèses de taux d'aides publiques par action

					Répartition du financement sur la période 2023-2025			
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Taux de financement	Taux de financement	Taux de financement	
Volet A – qualité								
A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	A1.2 - Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence	Création d'un poste de refoulement Pierre de la Fée	DPVa	150 000 €	0%	0%	0%	100%
		Création d'un déversoir d'orage et équipement d'un poste de refoulement route du plan		405 168 €	0%	0%	0%	100%
	A1.3 - Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites	Aménagements sur le réseau de Trans-en-Provence	DPVa	666 000 €	0%	0%	0%	100%
		Aménagements sur le réseau Draguignan		714 000 €		0%	0%	100%
		Aménagements sur le réseau SIVU Draguignan / Trans		998 400 €		0%	0%	100%
	A1.5 - Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence		DPVa	150 000 €	0%	- €	0%	0%
	A1.7 - Amélioration du rejet de la station d’épuration de Canjuers		Ministère des Armées	Action inscrite pour mémoire				
A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	A2.2 - Elaboration d’un schéma directeur intercommunal des eaux de pluie (SDIGEP)		DPVa	516 000 €	30%	0%	50%	20%
A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	A4.1 - Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturelles		SMA / Chambre d’Agriculture	50 000 €	50%	0%	0%	50%
A5 - Protéger les ressources d’eau potable	A5.1 - Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement		DPVa	90 900 €	30%	0%	0%	70%

				Répartition du financement sur la période 2023-2025				
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Taux de financement	Taux de financement	Taux de financement	
A6 - Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	A6.1-1 - Suivi de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby		SMA	70 000 €	50%	30%	0%	20%
Volet B - quantité								
B1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau	B1.1.1 - Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi	Matériel : Pose 6 sondes piézométriques avec télétransmission	SMA	30 000 €	70%	10%	0%	20%
		Travaux : Réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux		10 000 €	70%	10%	0%	20%
		Travaux : Réalisation de deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme)		40 000 €	70%	10%	0%	20%
		B1.2 - Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l’étude des volumes prélevables Argens (complément d’étude)		SMA	120 000 €	70%	0%	0%
B2 - Sécuriser l’approvisionnement en eau	B2.2 - Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence		DPVa	660 000 €	Financement possible par appel à projet ⁶	0%	0%	100%
	B2.3 - Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan		DPVa	1 406 400 €		0%	0%	100%
Volet C - GEMAPI								
C1 - Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides	C1.1.1 - Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby	Suivi morphologique	SMA	20 000 €	50%	10%	0%	40%
		Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe		26 000 €	50%	10%	0%	40%
			Etude préalable et de faisabilité	SMA	12 000 €	50%	30%	- €

⁶ Un financement de l'AERMC dans le cadre de l'appel à projets "Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités" (session 2024) est possible. Les dossiers seront examinés par un jury et le montant de l'aide peut atteindre 50% du montant éligible pour les opérations de travaux.

				Répartition du financement sur la période 2023-2025				
Objectifs	Leviers d’actions		Maîtrise d’ouvrage pressentie	Coût prévisionnel de l’action 2023-2025 (€ TTC)	Financement de l’AERMC	Financement du CR Provence-Alpes-Côte d’Azur	Financement de l’Etat	Reste à charge du maître d’ouvrage
					Taux de financement	Taux de financement	Taux de financement	
	C1.2-1 - Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon	Travaux		27 300 €	50%	30%	0%	20%
	C1.5 - Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby		FDPPMA du Var	348 000€	50%	30%	0%	0%
C2 - Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	C2.2 - Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Déploiement de l'équipe rivière sur le bassin	SMA	330 000€	30%	0%	0%	70%
		Travaux externalisés de restauration		55 000€	30%	0%	0%	70%
	C2.3 - Intégration des périmètres EBF dans les PLU		SMA	Action pour mémoire.				
Volet D - Patrimoine								
D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	Veiller à la prise en compte des enjeux « eau » dans la stratégie touristique du territoire, pour sensibiliser et acculturer les touristes à la rareté de la ressource		SMA	Action pour mémoire.				
Volet E - Animation								
E1 - Animer et suivre la procédure	E1.1 - Animation et suivi du contrat de rivière		SMA	280 020 €	50%	0%	0%	50%
	E1.2 - Evaluation du Contrat à mi-parcours et évaluation finale		SMA	110 000 €	50%	30%	0%	20%
E2 - Impliquer le public au sens large	E2.1 - Assistance à maitrise d’ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement		SMA	60 000 €	50%	30%	0%	20%
	E2.2 - Actions de sensibilisation des scolaires		SMA / FDPPMA du Var	60 000 €	17% ⁷	0%	0%	87%

Source : IREEDD, d'après les programmes d'intervention des partenaires financiers

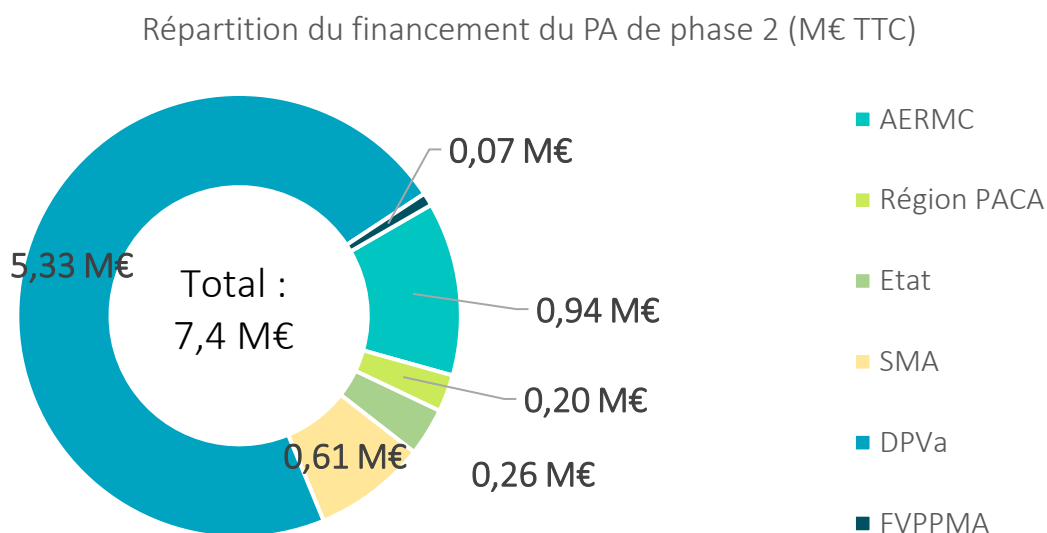
Les mesures pour lesquelles aucun taux n'est renseigné relèvent d'actions portées en régie par les équipes actuelles des maitres d'ouvrages identifiées.

⁷ Subvention de l'AERMC uniquement en 2023.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'il s'agit de taux prévisionnels qui doivent être interprétés avec précaution puisque les aides effectivement versées dépendront de facteurs tierces : enveloppes annuelles disponibles auprès de chaque financeurs, dépôt dans les temps des dossiers d'aides par les maitres d'ouvrages, etc. Les taux renseignés pour l'AERMC correspondent aux taux d'intervention mobilisés dans le cadre de son 11e PI applicable jusqu'en 2024. La mise en œuvre du 12e PI pourrait entraîner des évolutions en matière de financement.

Ces éléments permettent de présenter la **répartition du financement des actions** par acteurs :

Figure 7 : répartition du financement du programme d'actions de la phase 2 du contrat de rivière Nartuby



Source : IREEDD, d'après les programmes d'intervention des partenaires financiers

Le SMA, porteur de la démarche, serait ainsi amené à financer entre 2023 et 2025, 658 370€, soit 9% du montant total de la seconde phase du contrat de rivière.

De la même manière, le graphique ci-avant présente les montants totaux à la charge des partenaires du contrat de rivière : la DPVa est le principal financeur assurant le financement de 72% des montants prévisionnels. L'AERMC et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur contribuerait respectivement à hauteur de 12% et 3% du financement du montant total. L'Etat, par l'intermédiaire d'un financement Fonds Vert, contribuerait à hauteur de 4%. Enfin, la Chambre d'Agriculture et la FDPMA du Var assureraient également le financement d'une partie des actions qu'ils portent.

L'autofinancement des maitres d'ouvrages représente 82% du financement total de la démarche.

2.2.2 Planning de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre est un outil opérationnel qui fournit une feuille de route aux maitres d'ouvrages pour planifier l'action.

Il doit articuler les actions sur toute la durée du programme de sorte à :

- Prioriser l'action sur les secteurs à enjeux,
- Tenir compte, pour chaque maitre d'ouvrages, des moyens humains mobilisables et lisser dans le temps leur mobilisation,
- Tenir compte des capacités annuelles de financement des partenaires.

Le planning ci-contre présente la programmation des actions sur toute la durée du programme d'actions.

Figure 8 : planning de mise en œuvre des opérations de la phase 2 du contrat de rivière

OBJECTIFS	INTITULE DE L'OPERATION	2023	2024	2025
Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence			Travaux PR Perre de la Fée
	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites			Travaux DO route du Plan
	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence			Travaux
				Travaux
Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale	Etude- Schéma directeur des eaux de pluie		
Limitier les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturales		Diagnostics d'exploitation	Animation technique
Protéger les ressources d'eau potable	Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement		Travaux	
Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby			
Améliorer la gestion de la ressource en eau	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi		Développement des suivis piézométriques	
	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)		Réalisation de l'étude EVP, de la concertation et de l'élaboration du plan d'actions en faveur des économies d'eau	
Sécuriser l'approvisionnement en eau	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence		Travaux	
	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan		Travaux	
Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby			matériaux dans le lit mineur
	Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon		Etude de faisabilité	Travaux de restauration ZH
	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby		Etude de faisabilité	Travaux
Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique		Travaux de restauration des milieux	
	Intégration des périmètres EBF dans les PLU	Contact des communes du BV	Contact des communes du BV	Contact des communes du BV
Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	Réhabilitation d'un circuit de l'eau ?			@ Communication et sensibil.
	Participation à l'intégration des enjeux de gestion et de préservation de la ressource à la stratégie touristique locale ?			@ Communication et sensibil.
Animer et suivre la procédure	Animation et suivi du contrat de rivière	Animation de la démarche contrat de rivière sur le BV Nartuby		
	Evaluation du Contrat à mi-parcours et évaluation finale	Comité de rivière annuel	Comité de rivière annuel	Comité de rivière annuel
Impliquer le public au sens large	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement	@ Comm. et sensibil.	@ Comm. et sensibil.	@ Comm. et sensibil.
	Actions de sensibilisation des scolaires	Interventions pédagogiques - sensibil.	Interventions pédagogiques - sensibil.	Interventions pédagogiques - sensibil.

Etude de fin de procédure et perspectives

Source : IREEDD, à partir des informations transmises par les maitres d'ouvrages



Légende :
Etude / Diagnostic
Travaux
Entretien
Animation territoriale
Sensibilisation, Information, Communication
Procédures de marchés publics à enclencher
Campagnes de prélèvements

2.2.3 Moyens humains déployés

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral du 23 août 2017 portant constitution du comité de rivière de la Nartuby, le SMA est la structure porteuse du contrat de rivière. A ce titre, un poste d'animateur a été pérennisé à temps complet pour assurer le suivi, l'animation et le déploiement du contrat sur le territoire. Parallèlement, au sein du SMA, certains agents participent à la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage SMA, c'est le cas de l'équipe rivière fréquemment mobilisée sur le territoire et composée de 3 personnes.

L'approche multithématique et transversale du contrat de rivière et l'intégration du petit cycle de l'eau a nécessité, pour les services compétents au sein de l'intercommunalité DPVa, de recruter une personne dédiée à ces enjeux, interlocuteur privilégié pour le contrat de rivière. Sans pour autant que ce poste soit strictement dédié à la mise en œuvre du contrat de rivière, une partie des activités contribuent à la planification et la concrétisation des actions contractualisées par la DPVa dans le cadre de la démarche.

En ce sens, ce sont près de 4,5 ETP qui sont ainsi mobilisés pour assurer la mise en œuvre du contrat de rivière Nartuby.

4.ANNEXES

ANNEXE 1 : COUT PREVISIONNEL DETAILLE DU PROGRAMME D’ACTIONS

Objectifs	Opérations	Report de l'action de phase 1 ?	Types d'actions	Maitre(s) d'ouvrage(s)	Coût prévisionnel (€ TTC)				AERMC		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Etat		SMA		DPVa		FDPPMA du Var	
					2023	2024	2025	Total 2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025
Volet A - Qualité																				
A1. Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement collectif et l'ANC	A.1.2. Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie – création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence	Oui, en partie	Travaux	DPVa	- €	555 000€	- €	555 000€	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	555 000€	0%	- €
	A.1.3. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites	Oui, en partie	Travaux	DPVa	159 600€	1 223 400€	995 400€	2 378 400€	0%	- € ²	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	2 378 400€	0%	- €
	A.1.5. Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence	Oui, en partie	Travaux	DPVa	- €	75 000€	75 000€	150 000€	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	150 000€	0%	- €
A2. Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	A.2.2. Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale (<i>Schéma directeur des eaux de pluie</i>) – action démarrée en 2023	Oui	Etude	DPVa	300 000€	216 000€	- €	516 000€	30% ^{*8}	154 800€	0%	- €	50%	258 000€	0%	- €	20%	103 200€	0%	- €
A4. Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	A.4.1. Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturales	Oui	Etude / Animation	SMA / Chambre d'Agriculture	- €	25 000	25 000€	50 000€	50%	25 000€	0%	- €	0%	- €	50%	25 000€	0%	- €	0%	- €
A5. Protéger les ressources d'eau potable	A.5.1. Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement	Oui	Travaux	DPVa	- €	50 400€	40 500€	90 900€	30%	27 270€	0%	- €	0%	- €	0%	- €	70%	63 630€	0%	- €
A6. Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	A.6.1. Suivi de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby	Non	Etude	DPVa	- €	- €	70 000€	70 000€	50%	35 000€	30%	21 000€	0%	- €	20%	14 000€	0%	- €	0%	- €
Volet B - Quantité																				
B1. Améliorer la gestion de la ressource en eau	B.1.1.1. Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi	Non	Travaux	SMA	- €	80 000€	- €	80 000€	70%	56 000€	10%	8 000€	0%	- €	20%	16 000€	0%	- €	0%	- €
	B.1.2. Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	Oui	Etude	SMA	- €	60 000€	60 000€	120 000€	70%	84 000€	0%	- €	0%	- €	30%	36 000€	0%	- €	0%	- €
B2. Sécuriser l'approvisionnement en eau	B.2.2. Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence	Oui	Travaux	DPVa	120 000€	540 000€	- €	660 000€	Financement par appel à projets (max 50% si dossier accepté)		0% ⁹	- €	0%	- €	0%	- €	100%	660 000€	0%	- €
	B.2.3. Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan	Oui	Travaux	DPVa	88 800€	490 800€	826 800€	1 405 400€			0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	1 405 400€	0%	- €

⁸ Montant éligible plafonné à 400K€ HT.
⁹ Depuis janvier 2024, la Région Provence Alpes Cote d’Azur peut financer ce type d’action. Cf fiche action pour connaître les détails des conditions d’éligibilité.

Objectifs	Opérations	Report de l'action de phase 1 ?	Types d'actions	Maitre(s) d'ouvrage(s)	Coût prévisionnel (€ TTC)				AERMC		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Etat		SMA		DPVa		FDPPMA du Var		
					2023	2024	2025	Total 2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx	2023-2025	Tx
Volet C - GEMAPI																					
C1. Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides	C.1.1.1. Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby	Non	Etude et travaux	SMA	- €	26 000€	20 000€	46 000€	50%	23 000€	10%	4 600€	0%	- €	40%	18 400€	0%	- €	0%	- €	
	C.1.2.1. Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon	Non	Etude et travaux	SMA	- €	12 000€	27 300€	39 300€	50%	19 650€	30%	11 790€	0%	- €	20%	7 860€	0%	- €	0%	- €	
	C.1.5. Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	Oui	Travaux	FDPPMA du Var	- €	60 000€	288 000€	348 000€	50%	174 000€	30% ₁₀	104 400€	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	69 600€	
C2. Entretenir, préserver, restaurer les milieux	C.2.2. Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Non – continuité de l'action	Travaux	SMA	110 000€	140 000€	135 000€	385 000€	30%	115 500€	0%	- €	0%	- €	70%	231 000€	0%	- €	0%	- €	
	C.2.3. Intégration des périmètres EBF dans les PLU	Non	Etude	Communes	Pour mémoire				0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	- €	0%	
Volet D - Patrimoine																					
D2. Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	Veiller à la prise en compte des enjeux « eau » dans la stratégie touristique du territoire, pour sensibiliser et acculturer les touristes à la rareté de la ressource				Non	Animation	SMA	Pour mémoire.		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	- €	0%
Volet E - Animation																					
E1. Animer et suivre la procédure	E.1.1 Animation et suivi du contrat de rivière	Non – continuité de l'action	Animation	SMA	93 340€	93 340€	93 340€	280 020€	50%	140 010€	0%	- €	0%	- €	50%	140 010€	0%	- €	0%	- €	
	E.1.2. Evaluation du Contrat à mi-parcours et évaluation finale	Non	Etude	SMA	50 000€	- €	60 000€	110 000€	50%	55 000€	30%	33 000€	0%	- €	20%	22 000€	0%	- €	0%	- €	
E2. Impliquer le public au sens large	E.2.1. Assistance à maitrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement	Non – continuité de l'action	Sensibilisation	SMA	14 000€	23 000€	23 000€	60 000€	50%	30 000€	30%	18 000€	0%	- €	20%	12 000€	0%	- €	0%	- €	
	E.2.2. Actions de sensibilisation des scolaires	Non – continuité de l'action	Sensibilisation	SMA / FDPPMA du Var	20 000€	20 000€	20 000€	60 000€	17%	10 000€	0%	- €	0%	- €	83%	50 000€	0%	- €	0%	- €	

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS

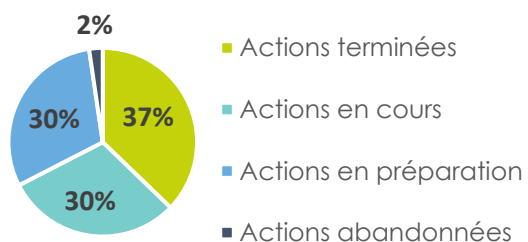
¹⁰ Dans le cadre de la convention cadre de partenariat 2023-2025.

Le programme d'actions du contrat de rivière Nartuby

Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

Le contrat fédère **18 partenaires** dont **15 maîtres d'ouvrages** (communes et intercommunalité, associations, syndicat de bassin, etc.) et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant.

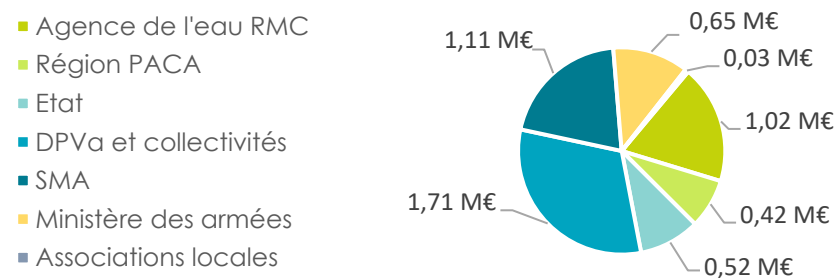
Bilan des actions du contrat de rivière en phase 1



A mi-parcours, sur les 43 mesures programmées lors de la construction du contrat de rivière, 98% (42 actions) sont considérées comme terminées ou en préparation, ce qui témoigne des engagements des maîtres d'ouvrages.

La phase 1 du contrat de rivière Nartuby représente un **investissement de 5,5 millions d'euros** provenant des financements des partenaires institutionnels et de l'autofinancement des porteurs de projets.

Répartition des montants engagés par partenaire au cours de la phase 1 du contrat de rivière (millions d'euros)



DPVa : Dracénie Provence Verdon agglomération
SMA : Syndicat mixte de l'Argens

Les points forts

La mise en œuvre du contrat de rivière a su s'adapter à un environnement marqué par d'importantes **évolutions institutionnelles** (transfert de compétences eau et assainissement, structuration de la compétence GEMAPI par le SMA, etc.).

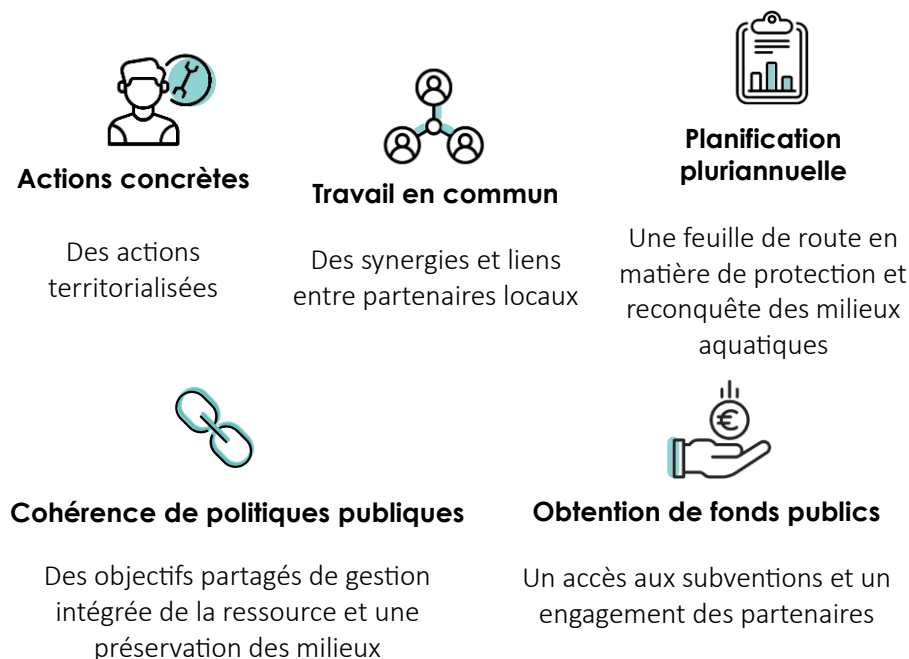
L'**important travail des partenaires** mené pour faire émerger la démarche et pour l'**animer** a été souligné. Cela a d'autant plus été permis par la structuration et le renforcement progressif des équipes techniques ainsi que leur maintien dans le temps, à la fois du côté du SMA et du côté de la DPA, dont une majorité des maîtrises d'ouvrages lui ont été transférées à la suite du transfert de compétences eau et assainissement.

Le pilotage du contrat permet la mise en œuvre d'une **démarche efficace**, assurant une répartition des missions cohérentes vis-à-vis des compétences des partenaires impliqués.

Le contrat de rivière constitue un **outil d'intervention à l'échelle du bassin versant Nartuby** donnant lieu à un programme d'actions à horizon 3-6 ans et se traduisant par la mise en œuvre d'études, de travaux et d'actions de coordination et de sensibilisation des acteurs du territoire. Les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique.

Pour mémoire...

Le contrat de rivière, c'est un outil visant à faciliter...



Le contrat de rivière, ce n'est pas...

Une source de financement de la part du SMA.

Le SMA assure le portage et l'animation de la démarche, coordonne la mise en œuvre des actions, apporte un appui technique si nécessaire mais n'a pas vocation à financer les actions portées par d'autres maîtres d'ouvrages.

Remerciements

Cette bilan a été mené en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs pour leur disponibilité et l'engagement dont ils font preuve pour faire progresser la démarche.

Réalisation de cette plaquette :



En étroite collaboration avec M. Rémi Guérissse, animateur de la démarche, Syndicat Mixte de l'Argens (SMA). Décembre 2023. Références photo : SMA

Avec le soutien financier de :



Syndicat Mixte
de l'Argens

VAR

CONTRAT
DE RIVIÈRE
NARTUBY

Bilan de la phase 1 et perspectives de la phase 2

Synthèse du bilan à mi-parcours du second contrat de rivière Nartuby – 2023

Les maîtres d'ouvrages :



Le bassin versant de la Nartuby

- Source : Montferrat, 600m d'altitude.
- Linéaire : **33 km de cours d'eau**, vulnérables aux pollutions et sujets à de forts assecs en période d'été.
- Collectivités : **7 communes** concernées pour tout ou partie de leur territoire et **1 intercommunalité** : Dracénie Provence agglomération.

- **L'entretien d'une dynamique multi-acteurs.**
- Des **opérations de communication** mises en place (sensibilisation auprès des scolaires, stratégie de concertation à l'échelle du bassin)



Rôle pivot de l'animation qui facilite l'émergence et l'entretien de la dynamique locale.



- Des **opérations pour maîtriser les rejets** des réseaux d'assainissement, réduire les rejets directs et **limiter les pollutions diffuses**
- Des **travaux de protection et de suivi de la ressource**



Une prise en compte des effets du petit cycle de l'eau sur les milieux

45 actions sur la période 2020-2025

Animation

Qualité de l'eau

Quantité

GEMAPI

Patrimoine



- Des **études stratégiques de connaissance** sur la ressource souterraine, les volumes prélevés et la définition d'un programme d'économies d'eau
- Des **travaux de sécurisation de l'eau potable**



Participe à l'adaptation au changement climatique du bassin

- **Travaux d'aménagements et de valorisation de sites** (vigne à vélo, gorges de Trans-en-Provence, réhabilitation de sites d'intérêts patrimoniaux à Ampus)



Met en avant les enjeux eau et permet de valoriser la démarche auprès des non-initiés



- **L'entretien des milieux et la restauration** de la ripisylve
- Des **travaux de restauration** d'habitats
- Des études stratégiques de programmation (zones humides, Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des milieux)



Participe à la reconquête de l'état écologique des masses d'eau

Les axes d'améliorations pour la suite ?

Si l'on peut se réjouir des réalisations, **les objectifs de reconquête de la qualité des eaux restent partiellement atteints, a fortiori dans un contexte de changement climatique.** Poursuivre et accentuer les efforts représente une nécessité pour le territoire.

En matière de gestion intégrée de la ressource, intensifier les réflexions pour favoriser le partage de la ressource s'avère primordial.

En matière de fonctionnement, **la démarche gagnerait à associer davantage l'ensemble des acteurs** et valoriser les réalisations dans un souci de transparence.

Phase 2 du contrat de rivière

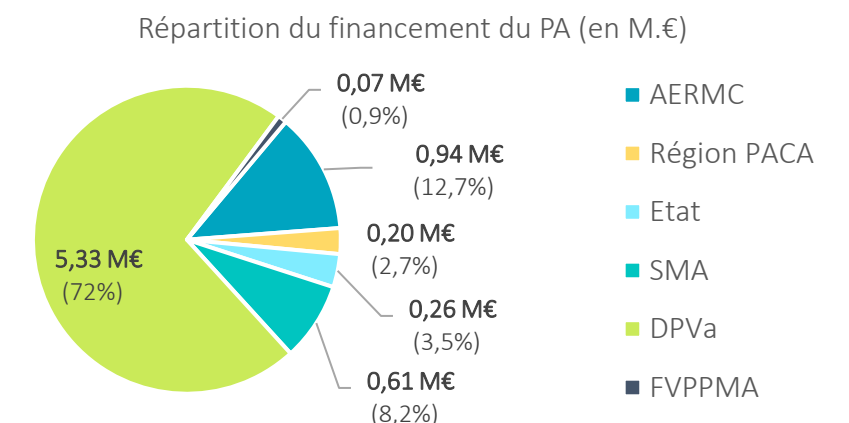
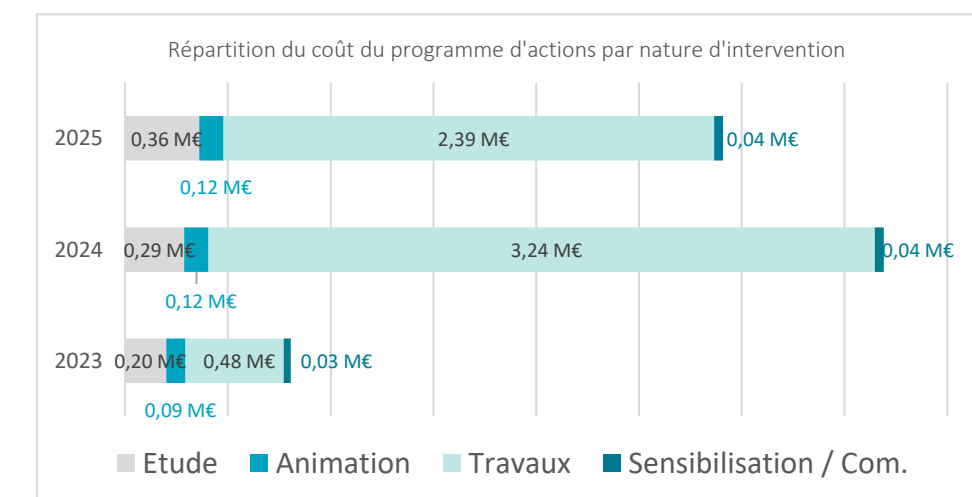
quelles suites ?

Continuité de l'action

Philosophie d'intervention :

- Réaffirmer les objectifs fixés sur les 5 enjeux.
- Poursuivre les actions initiées en phase 1 (entre 2020 et 2022) sur le **petit cycle de l'eau** et la réduction des pressions pour reconquérir la qualité de l'eau d'ici à 2025.
- Poursuivre et consolider les actions menées sur le **grand cycle de l'eau** (ajouts de travaux pour améliorer l'état des milieux et atteindre les objectifs de bon état sur la rivière principale Nartuby).

La programmation en phase 2 en quelques chiffres



VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Draguignan, Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Le système d'assainissement (réseaux de collecte et de transfert, et station d'épuration) de Draguignan-Trans en Pce, jugé non conforme en 2016, a été classé « en voie de conformité » en 2017. En l'absence d'engagements technique et financier des maîtres d'ouvrage (communes et SIVU) sur un programme de travaux visant d'une part, la réduction des intrusions d'eaux parasites sur les réseaux et d'autre part l'autosurveillance des points de surverse, le système pourrait être à nouveau classé non conforme en 2019. Outre les travaux prévus pour réduire les eaux claires parasites (définis dans l'action A.1.3), il est envisagé de créer et d'équiper de nouveaux déversoirs d'orage sur les réseaux afin d'organiser les surverses et de mettre en place un diagnostic permanent (cf. action A.1.4). <u>Mise à jour au terme de la première phase du contrat de rivière</u> : le système d'assainissement de Draguignan-Trans en Pce a été jugé conforme en 2021. Les efforts engagés jusqu'ici méritent d'être poursuivis pour garantir la conformité du système d'assainissement dans la durée.		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2020-2022)		
Description technique		
Les travaux programmés concernent la création d'un déversoir d'orage (Bd Leclerc) équipé d'un détecteur de surverse ou sonde de hauteur.		
DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)		
Description technique		
Les travaux programmés sont les suivants : - Création d'un déversoir d'orage (Bd Leclerc) équipé d'un détecteur de surverse ou sonde de hauteur et d'un poste de refoulement (Pierre de la Fée) sur le réseau de la commune de Draguignan ; - Télésurveillance du poste de refoulement du Plan sur le réseau de la commune de Trans en Pce ; - Construction d'un déversoir d'orage route du Plan à Trans en Pce équipé d'un détecteur de surverse et d'un préleveur réfrigéré sur le réseau de transfert du SIVU.		

Conditions de réalisation et limites

Financement de l'Agence de l'Eau sous réserve d'études préalables, de la validation réglementaire, et des respects des conditions d'éligibilité du 11^{ème} programme (critères de gestion durable des services, maturité).
té).

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
DO-Bd Leclerc	Draguignan / DPVa	41 000 €						41 000 €
PR-Pierre Fée	DPVa					125 000 €		125 000 €
PR du Plan	DPVa					8 640 €		8 640 €
DO route du Plan	DPVa					329 000 €		329 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Création et équipement d'un DO Bd Leclerc	Travaux	1
Création d'un PR Pierre de la Fée	Travaux	1
Equipement d'un PR du Plan	Travaux	1
Création d'un DO route du Plan	Travaux	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Création et équipement d'un DO Bd Leclerc	41 000 €	20 500 € 100 %	20 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	41 000 €							

* aide calculée avec application des coûts en vigueur du 11^{ème} programme, sur la base du linéaire de réseau traité et majorée pour intégrer les PR et équipements électromécaniques.

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Création d'un PR Pierre de la Fée	125 000 €	125 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Equipement d'un PR du Plan	8 640 €	8 640€ 100 %	-	-	-	-	-	-

Plan de financement <u>phase 2</u>								
Création d'un DO route du Plan	329 000 €	329 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	462 640 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux Nombre de DO et PR créés Données de télésurveillance

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération / SMA	
Localisation	Draguignan - Trans en Pce	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

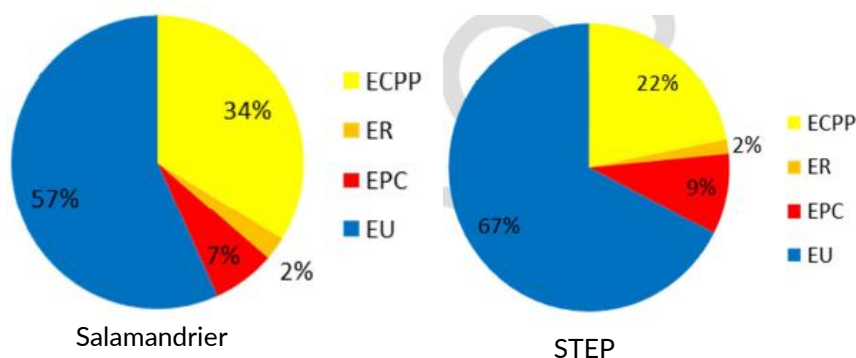
L'analyse des volumes journaliers mesurés en entrée de la station d'épuration de Trans en Pce-Draguignan montre que les réseaux d'assainissement sont sensibles à l'entrée d'eaux claires parasites pluviales. Ainsi, en 2018, pour un débit moyen annuel s'établissant à 6 113 m³/j, le débit maximum a été de 20 376 m³/j, volume atteint le 13 octobre, soit pour un Q nominal - temps de pluie = 14 000m³/j (données d'autosurveillance 2018).

Le réseau de collecte de Draguignan (90,7 km), considéré comme séparatif, dispose de 2 points de surverse vers le milieu naturel (DO du Salamandrier et trop-plein du PR du Flayosquet). Lors d'événements pluvieux importants, dans certains secteurs de la ville, le réseau se met en charge et cela abouti à des déversements non maîtrisés dans le milieu naturel. En 2018, il y a eu 50 déversements sur le réseau DO Salamandrier soit 28 393 m³ (1.23% du volume entrant sur la station d'épuration).

En outre, l'analyse du diagnostic permanent mis en place au niveau du Salamandrier et de la STEP révèle également l'existence d'intrusions d'eaux claires parasites permanentes :

- au niveau de la station d'épuration, 22% du volume provient d'eaux claires parasites permanentes (ECP) et 11% d'eaux parasites pluviales (EPC+ER) ;
- au niveau du Salamandrier (par lequel transitent 75% des volumes de Draguignan), 1/3 du volume provient d'eaux claires parasites permanentes (ECP) et 9% d'eaux parasites pluviales (EPC+ER).

(source « Programme pluriannuel de travaux d'assainissement - mars 2019 »).



L'étude diagnostique menée à Draguignan a permis de mettre en exergue 4 bassins contributeurs en termes de captage d'eaux de pluies : Salamandrier, Endronnes (centre-ville), Brossolette et la Foux. Des tests à la fumée ont permis de déterminer les raccordements de toitures ou de pluviaux à déconnecter.

Concernant le réseau de collecte de Trans en Pce (28,9 km), on ne dispose pour l'heure d'aucun élément.

Le réseau du SIVU intercommunal (10,7 km) est composé de 2 collecteurs reprenant le réseau de Draguignan, puis celui de Trans en Pce, pour amener les effluents jusqu'à la station d'épuration intercommunale. Ce réseau comporte des défauts de dimensionnement qui provoquent en particulier des débordements répétés par temps de pluie sur le chemin du plan.

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux prioritaires et nécessaires à la mise en conformité des réseaux. Ces travaux permettront de réduire de 22 % le volume d'ECP sur la commune de Draguignan.

L'identification des travaux prioritaires et le chiffrage du volume d'ECP supprimé ont été réalisés via :

- L'étude diagnostique du Schéma Directeur d'Assainissement de Draguignan (NALDEO, 2018) ;
- Le diagnostic permanent d'ores et déjà mis en place sur les réseaux de Draguignan et du SIVU ;
- La connaissance des réseaux via les investigations menées par les exploitants respectifs (visites, ITV, fumigation...)

Pour mémoire, dans le cadre de l'action 35 du PAPI Complet de l'Argens (restauration de la Nartuby dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence), les aménagements prévus interfèrent en plusieurs secteurs avec les canalisations eaux usées du SIVU :

- Le double siphon en aval immédiat du pont submersible des Incapis ;
- Le franchissement de la Nartuby à la limite communal Draguignan/Trans en Provence ;
- Le réseau en encorbellement sur la passerelle Décathlon.

En considérant la similarité des problématiques de dévoiement du réseau SIVU sur ces trois secteurs, le SIVU a proposé une solution de restructuration du réseau intercommunal avec l'appui technique de VEOLIA et d'INGEROP. La réalisation de ces aménagements permet ainsi (par la suppression et le remplacement de réseaux vieillissants, par la suppression du réseau traversant la Nartuby et par un nouveau maillage des réseaux) de limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et temporaires. Ces interventions recouvrent une enveloppe financière de 1 M€ HT.

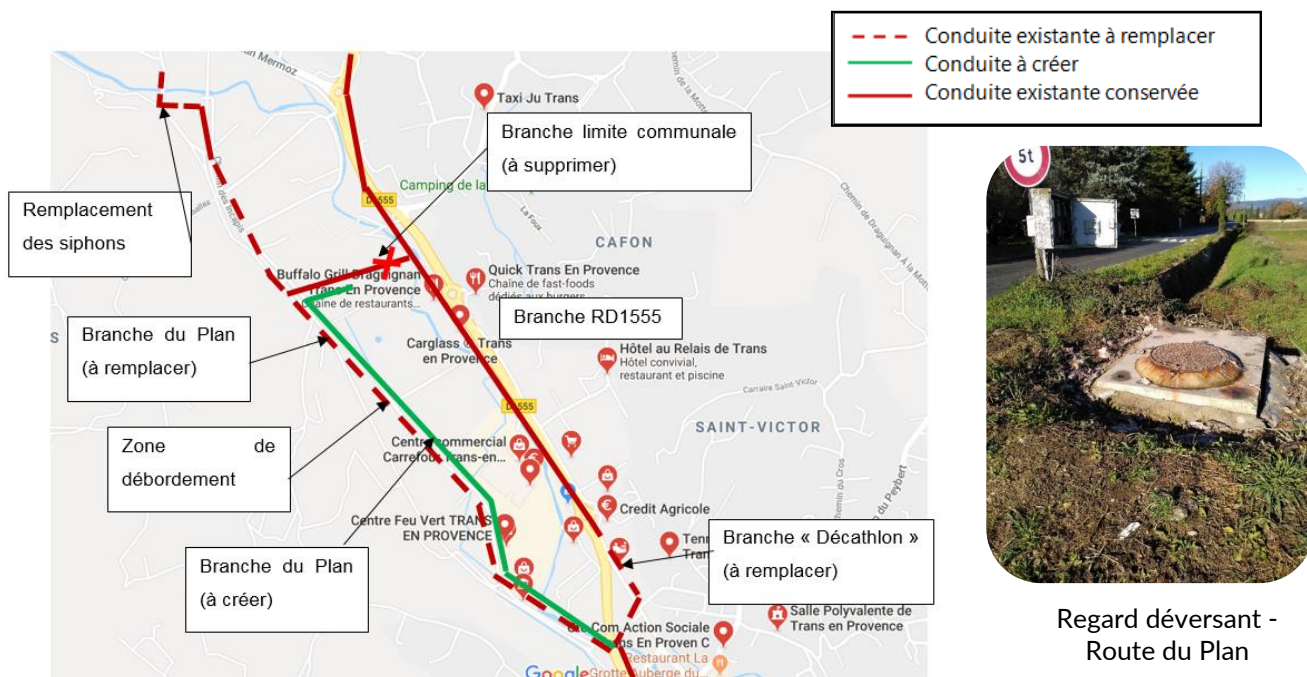
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2020-2022)

Description technique

Le SIVU travaille via l'action 35 du PAPI portée par le SMA, sur une réduction des apports d'effluents EU dans le réseau en amont de la passerelle Décathlon (pour en limiter la sur-sollicitation) par la création d'une nouvelle antenne sous la route du plan en parallèle de l'existant ce qui permettrait d'y connecter les deux branches citées ci-dessus. Cette disposition permet ainsi :

- De maintenir le fonctionnement en siphon au niveau des Incapis : recréation d'un double siphon en lieu et place de l'existant mais plus profond ;
- De supprimer la traversée EU à la limite communale de Draguignan et Tans en Pce et de créer une nouvelle antenne sous la route du plan jusqu'à la RD1555 (connexion au réseau existant en aval du pont sur la Nartuby) en parallèle de celui existant. Et ainsi en profiter pour traiter le point de déversement identifié sous la route du Plan (au niveau du bâtiment ENEDIS sur pilotis) lié à un manque de capacité et d'étanchéité du réseau intercommunal (par temps de pluie le réseau monte en charge et déborde par le regard) ;
- De remplacer l'antenne existante sous la route du plan (réseau fuyard et de dimensions hétérogènes) ;
- De profiter de la réduction des apports d'effluents dans le réseau EU de la RD 1555 en amont du franchissement de la Nartuby (délestage du réseau) pour amoindrir la pente du réseau entre le rond-

point du centre commercial et la passerelle Décathlon afin de maintenir un fonctionnement gravitaire de cette branche.



DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

L'action porte sur 3 réseaux distincts :

- Réseau de Trans-en-Provence :
 - Centre-ville (rue nationale et avenue de la gare) : 350 K€ en 2023/2025,
 - Chemin des Baumes : 140 K€ en 2024,
 - Rue de La Motte : 65 K€ en 2024
- Réseau de Draguignan :
 - Rues piétonnes : 100 k€ 2023/2025
 - Avenue Foch/Liberté : 260 k€ 2024/2025
 - Avenue Paul Arène : 65 k€ 2025
 - Rue Pierre du Moulin : 50 k€ 2025
 - Avenue de Montferrat : 120 k€ 2024/2025
- Réseau du SIVU Draguignan / Trans :
 - Renault->Arcadia (re chemisage) : 450 k€ en 2026
 - Arcadia-> Décathlon (renouvellement des réseaux) : 300 k€ en 2025
 - Décathlon->Moulin de la Gardiole : 400 k€ en 2024
 - Petites opérations d'entretiens et d'aménagement : Bd Caussemille, Rond Point Bir-Hakeim, Arrivée Marsiglia, Regards Moulins de la Gardiole 200 K€ entre 2024 et 2026

Conditions de réalisation et limites

Action à relier à la réalisation d'aménagements sur la Nartuby dans le cadre du PAPI complet de l'Argens (aspects fonciers et réseaux)

Financement Agence de l'Eau possible dans le cadre des réseaux de collecte non-conformes pour élimination eaux claires parasites. Max 30 % sous conditions. Cout plafond Agence de l'Eau : 350€/ml

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage (s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Aménagements sur réseau / action 35 du PAPI	SMA	420 000	410 000	120 000				950 000 €
Réhabilitation de réseaux Trans-en-Prov.	DPVa				100 000	330 000	125 000	555 000 €
Réhabilitation des réseaux Draguignan	DPVa		185 000		33 000	223 500	338 500	780 000 €
Réhabilitation des réseaux SIVU Draguignan / Trans	DPVa		150 000			466 000	366 000	982 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif	Travaux	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Aménagements sur les canalisations / action 35 du PAPI - SMA	950 000 €	757 500 € 80 %	192 500 € 20 %	-	-	-	-	-
Réhabilitation de réseaux Trans-en-Prov.	-	-	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux Draguignan	185 000€	185 000€ 100%	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux SIVU Draguignan / Trans	150 000 €	150 000€ 100%	-	-	-	-	-	-
Total €	1 285 000€							

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Réhabilitation de réseaux Trans-en-Prov.	555 000 €	555 000 € 100 %	-*	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux Draguignan	595 000 €	595 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux SIVU Draguignan / Trans	832 000 €	832 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	1 982 000€							

* Aide agence possible dans le cadre de l'amélioration des rejets d'eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement (mise en conformité par rapport à l'arrêté de juillet 2015 par temps de pluie et ou par temps sec - élimination des eaux claires parasites).

→ Coût plafond de 350 €/ml

→ Taux maximum : 30%

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des études et travaux
Linéaires de réseaux réhabilités
Volumes d'ECP éliminés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

En 2017, la commune de Trans en Pce a engagé des travaux de raccordement au réseau de collecte de plusieurs quartiers disposant de systèmes d'assainissement non collectif. Ainsi, les quartiers de Trans Puits du bel Euvé et du Ribas ont déjà été raccordés. Les quartiers des Eyssares, de St-Victor et de Cassivet sont programmés de 2019 à 2021. Dans ces secteurs, les habitations existantes possèdent des systèmes d'assainissements autonomes pour la plupart défectueux.

L'extension du réseau collectif permettra de fait de diminuer la pression sur l'environnement proche des installations non conformes.

PREMIERE ET DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2020-2025)

Description technique

Il s'agit du raccordement des habitations de trois quartiers (Eyssares, St Victor et Cassivet) au réseau de collecte communal.

Ces 3 secteurs sont soit en zone UC (notamment st Victor) soit en zone 2 AU (zone à équiper) du PLU approuvé. La commune doit donc doter ces secteurs dans le cadre des obligations du PLU.

Conditions de réalisation et limites

/

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Extension du réseau d'eaux usées	Commune de Trans en Pce /DPVa		110 000 €	180 000 €		62 500€	62 500€	415 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Extension du réseau d'eaux usées	Travaux	1

Plan de financement phase 1 (€ HT)								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Extension du réseau d'eaux usées	290 000 €	290 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	290 000 €							

Plan de financement phase 2 (€ HT)								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Extension du réseau d'eaux usées	125 000 €	125 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	415 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Nombre d'habitations raccordées
Mètres linéaires de réseaux créés

VOLET A	Qualité : Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A2	Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	
Action	Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)	
Localisation	Communes du bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	ASS 0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
Action PAOT	I-D3344060	Mettre en place un traitement des eaux pluviales sur le secteur Trans-Draguignan
Contexte et objectif(s)		
La problématique de la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales est forte sur le territoire intercommunal de DPVa. Sur le territoire de la Dracénie : - 57 % des communes (nbre : 13) ne possèdent pas de SDEP. Il s'agit majoritairement de communes localisées au nord de du territoire ; - 4 % des communes (nbre : 1) ont déjà réalisé un SDEP. Il s'agit de la commune des Arcs sur Argens. Elle fait partie de celles qui ont cherché très rapidement des réponses et des solutions aux évènements de 2010. Un programme de travaux ambitieux a conclu cette étude. Toutefois, le document reste, à sa lecture, à compléter par de la modélisation poussée des réseaux. De plus, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de véritable repérage des réseaux engagé en marge du schéma ; - 39 % des communes restantes (nbre : 9) possèdent un SDEP récent ou en cours de réalisation. Il s'agit principalement des communes urbaines du secteur centre et Sud et qui ont été largement impactées par les précipitations et inondations de 2010. De nombreuses études ont donc été réalisées sur le territoire de DPVa. Toutefois : - Certaines sont complètement obsolètes ou incomplètes ; - Aucune vision stratégique d'ensemble n'a été mise en œuvre ; - De nouvelles études ou compléments ont été, entre-temps, réalisées par le SMA et certaines collectivités qui remettent en question les conclusions et aménagements initialement projetés. Le transfert de compétence « Eau Pluviale » des communes à DPVa est donc l'occasion de remettre en concordance ces études afin que la vision de cette problématique soit globalisée. Il est donc nécessaire que DPVa établisse un Schéma Directeur Intercommunal des eaux de pluie. Cette étude poursuit plusieurs objectifs : - D'élaborer et/ou de mettre à jour les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales pour chacune des communes de la zone d'études. Ces études devront impérativement aborder et proposer des solutions aux problématiques d'ordre quantitatif et qualitatif ; - D'étudier l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité ; - Identifier les solutions permettant de réduire l'effet des ruissellements en zone urbaine ; - De définir les aménagements à mettre en œuvre pour améliorer la situation de gestion des eaux de ruissellement ; - D'établir le zonage et les prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme.		

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Le schéma à réaliser pourrait se décliner de la manière suivante :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du fonctionnement actuel ;
- Phase 2 : Identification des pressions à venir ;
- Phase 3 : Modélisation de fonctionnement des réseaux ;
- Phase 4 : Approche hydrogéomorphologique de la problématique ;
- Phase 5 : Elaboration du zonage pluvial et prescriptions techniques ;
- Phase 6 : Programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche. Il devra intégrer les aspects qualitatif et quantitatif ainsi que des volets désimperméabilisation et traitements alternatifs.

La démarche inclura également l'accompagnement des services d'urbanisme afin d'intégrer dans leurs documents la gestion des eaux de pluies.

Conditions de réalisation et limites

Rédaction d'un cahier des charges

Financement de l'Agence de l'Eau sous réserve d'intégration du volet qualitatif conforme aux attentes de l'agence de l'eau et au respect du CCTP type de l'Agence de l'Eau.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Elaboration du SDGEP	DPVa				250 000€	180 000 €		430 00 0€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Elaboration du SDGEP Intercommunal	Etude	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration des SDGEP	430 000€	86 000 € 20 %	129 000 € 30 % (plafond du montant éligible 400K€)	-	-	215 000€ (Fonds vert)	-	-
Total €	430 000							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation du schéma

Définition d'un programme d'actions cohérent

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A4	Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	
Action	Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant et accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau du bassin	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5D-01/02	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
L'objectif sera dans un premier temps de mieux connaître les pratiques culturales actuelles, puis d'identifier les secteurs les plus impactés, notamment sur les communes de Draguignan, Trans en Provence, La Motte et Le Muy où la viticulture est fortement présente. Par la suite, un programme d'actions ciblées sera élaboré, notamment par la promotion de pratiques alternatives plus efficaces en termes de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses. Parallèlement, le suivi qualitatif réalisé dans le cadre de l'action A 6.1 permettra d'alimenter le diagnostic des pratiques à risque pour l'environnement.		
Description technique		
Cette action se décline en 6 volets : - Volet 1 : Identification des pressions localisées Identification des secteurs du Bassin Versant les plus impactés par les pollutions diffuses d'origine agricole, en <u>ciblant en priorité les zones de sauvegarde stratégiques pour l'eau potable, ainsi que les zones humides.</u> Proposition d'un programme d'action ciblé visant à promouvoir des pratiques alternatives plus efficaces en termes de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses. - Volet 2 : Installer des sites pilotes et des parcelles de référence Les vignerons et exploitants qui le souhaitent pourront mettre en place des parcelles de référence dont une au moins borde un cours d'eau afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des berges et des fossés de drainage. - Volet 3 : Suivre des indicateurs d'évolution des pratiques sur les sites pilotes Les indicateurs de suivi seront précisés suite au diagnostic réalisé lors du volet 1. Il pourra s'agir de la fréquence de traitement, l'écotoxicité des programmes de traitement ou encore le nombre de passages. - Volet 4 : Animer des groupes de travail Les groupes de travail s'appuieront sur les réseaux locaux. Différentes thématiques seront abordées tel que : ▪ Le raisonnement des stratégies d'entretien du sol, de protection phytosanitaire et de fertilisation,		

- Les possibilités d'entretien des berges en bordure de parcelles,
- Les modalités d'intervention et de gestion de parcelles en zone humide,
- Les retours d'informations et sur les essais et les suivis d'indicateurs.

- **Volet 5 : Organiser des journées de démonstrations et des journées thématiques**

Les journées d'information doivent permettre de répondre à des attentes diverses. Ces journées pourront porter sur les matériels de travail du sol, les matériels de pulvérisation, le contrôle des pulvérisateurs, l'entretien des berges, la restauration des zones humides, l'utilisation de techniques alternatives de désherbage, etc.

- **Volet 6 : Diffuser des résultats et communiquer autour du projet**

La diffusion et vulgarisation des résultats obtenus permettra de partager de nouvelles pratiques culturelles plus responsables.

Conditions de réalisation et limites

Animateur : Syndicat Mixte de l'Argens en partenariat avec la Chambre d'agriculture

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles	Syndicat Mixte de l'Argens					25 000 €	25 000 €	50 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles sur le BV de la Nartuby	Etude - Animation	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles	50 000 €	25 000 € 50 %	25 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	50 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Nombres de mesures réalisées dans le programme d'actions ciblé

Nombre de sites pilotes

Accompagnement des agriculteurs

Nombre de groupe de travail et des journées thématiques

Support de communication produits

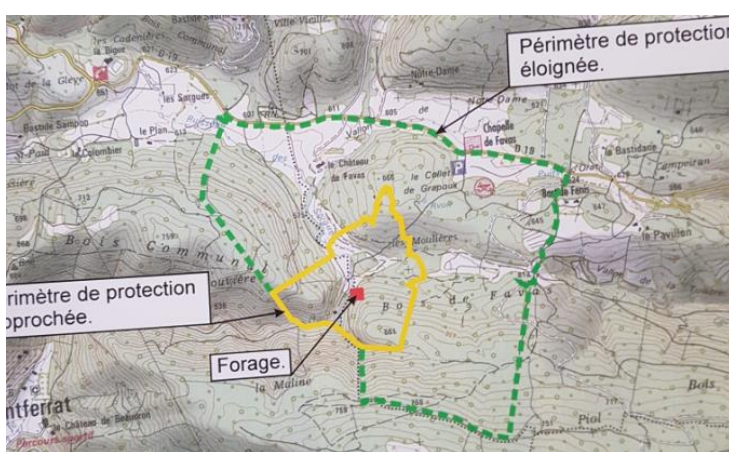
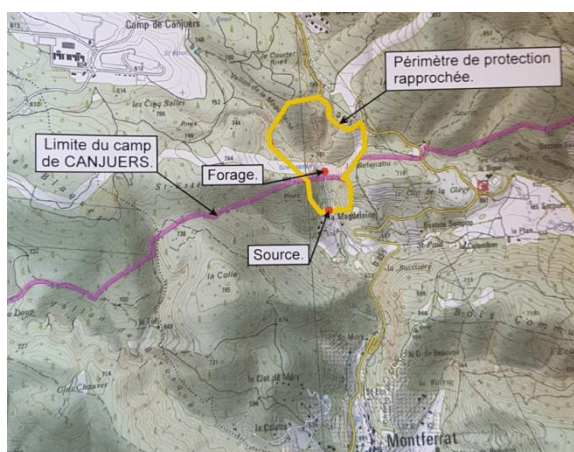
VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A5	Protéger les ressources d'eau potable	
Action	Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Montferrat	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5E-01 OF 5E-02	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le SIVOM de Callas exploite deux ouvrages de prélèvement sur la commune de Montferrat pour l'alimentation en eau potable des communes de Montferrat, Châteaudouble, et en partie, Figanières et Callas :

- La source de la Madeleine, située au nord du village,
- Le forage de la Madeleine (réalisé en 1971), situé au nord du village, dans le périmètre du Camp militaire de Canjuers.

Le forage de Favas (réalisé en 2006) et non encore exploité, est localisé sur la commune de Bargemon et destiné à sécuriser en priorité cette dernière, et dans un second temps les communes de Châteaudouble, Montferrat et Figanières (par création d'un maillage).



Les procédures d'autorisation et de DUP sont en cours pour ces trois captages :

- Les rapports de l'hydrogéologue agréé ont défini les périmètres de protection ainsi que les prescriptions en 2015,
- Les dossiers d'autorisation et de DUP ont été déposés à l'ARS en juin 2018 et sont en cours d'instruction,
- L'enquête publique pour le forage et la source de la Magdeleine s'est tenue du 12 au 27 novembre 2018, et ses conclusions ont été rendues par le commissaire enquêteur le 20 décembre 2018.

Parmi les prescriptions de l'hydrogéologue agréé on mentionnera :

- La mise sous double enveloppe de la canalisation des eaux usées de la STEP du Camp militaire de Canjuers passant dans le périmètre de protection immédiat de la source et du forage de la Madeleine,
- La sécurisation de la portion de la RD955 longeant le périmètre de protection rapproché de la source et du forage de la Madeleine (mise en place de barrières de sécurité, réalisation de caniveaux étanches et évacuation des eaux à l'aval du PPR),
- L'aménagement de la tête du forage de la Madeleine (dalle de propreté, rehausse du capot et capot étanche fermé à clé).

Vérification faite sur le terrain (par le SIVOM et le commissaire enquêteur), la canalisation des eaux usées de la station d'épuration de Canjuers ne passe pas dans le PPI, dont elle est séparée par la rivière ; elle sera tout de même déplacée. Les études portées par l'Armée sont en cours (Cf action A 1.7).

Concernant les autres travaux préconisés, l'aménagement de la tête du forage et la clôture du PPI restent à réaliser ; ainsi que les travaux relatifs à la RD955 (100 ml de barrière de sécurité et 550 ml de cunette).

Mise à jour au terme de la première phase du contrat de rivière : suite au transfert de compétences à la DPVa, la présente action n'a pas été menée compte tenu des priorisations nécessaires entre 2020 et 2022. Elle est reportée en seconde phase du contrat de rivière.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé, les travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la DPVa sont les suivants :

- L'aménagement de la tête du forage de la Madeleine (dalle de propreté, rehausse du capot et capot étanche fermé à clé),
- La clôture du PPI,
- La sécurisation de la portion de la RD955 longeant le périmètre de protection rapproché de la source et du forage de la Madeleine (mise en place de barrières de sécurité, réalisation de caniveaux étanches et évacuation des eaux à l'aval du PPR).

Conditions de réalisation et limites

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Aménagement de la tête de forage	DPVa					5 000 €		5 000 €

Clôture du PPI	DPVa					3 250 €		3 250 €
Travaux RD955	DPVa					33 750 €	33 750 €	67 500 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Aménagement de la tête de forage	Travaux	1
Clôture du PPI	Travaux	1
Travaux RD955	Travaux	1

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Aménagement de la tête de forage	5 000 €	3 500 € 70%	1 500 € 30 %	-	-	-	-	-
Clôture du PPI	3 250 €	1 825 € 70%	1 425 € 30 %	-	-	-	-	-
Travaux RD955	67 500 €	46 823 € 70%	20 677 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	75 750 €							

Note : Ces postes de dépenses peuvent être financés dans le cadre du 11 ème programme au titre de la protection des ressources stratégiques si le captage est intégré dans une zone de sauvegarde.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux Mise en place de la clôture Mètres linéaires aménagés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A6	Suivre les évolutions de la qualité des eaux superficielles	
Action	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A-5B-5C-5D	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
L'état de la Nartuby fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de la station de mesure de Trans-en-Provence, dans le cadre du contrôle de surveillance au titre de la DCE. La campagne de suivi de la qualité réalisée dans le cadre du bilan du 1er Contrat de Rivière Nartuby en 2011 sur 12 points avait permis d'observer les effets des efforts de réduction des rejets polluants réalisés au cours du premier Contrat (2007-2012). De nouvelles campagnes de suivi ont été réalisées en 2018 par l'ARPE (suivi SESAMA). Toutefois, dans le cadre du second contrat de rivière et dans la continuité du 1er, l'instauration d'un nouveau suivi pluriannuel permettrait de mieux cerner les évolutions spatio-temporelles potentielles de la qualité des eaux de la Nartuby et de ses affluents et ainsi, de mieux mesurer l'impact des actions mise en œuvre dont notamment : actions d'amélioration du traitement et des impacts de stations d'épuration sur le bassin amont de la Nartuby, actions de réduction des dysfonctionnement de temps de pluie du système de collecte des eaux usées de l'agglomération de Trans-Draguignan, travaux de restauration morphologiques de la Nartuby, amélioration des rejets pluviaux, etc.		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)		
Description technique		
Le SMA poursuivra le suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby sur les plans : - Physico-chimique (paramètres classiques, suivi des pesticides, PCB, hydrocarbures, HAP, métaux lourds) - Bactériologique - Hydrobiologique (IBGN, IBD, IPR, etc.) Le suivi sera réalisé sur deux années consécutives (N1, N2) avec 4 campagnes saisonnières par année de suivi.		

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

En fin de procédure, un bilan complet de qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby sera réalisé. Les paramètres physico-chimique (paramètres classiques, suivi des pesticides, PCB, hydrocarbures, HAP, métaux lourds), bactériologique et hydrobiologique (IBGN, IBD, IPR, etc.) seront ciblés.

Le suivi sera réalisé sur une seule année et comprendra des « zooms » sur des sites présentant des caractéristiques particulières, soumis à des pollutions spécifiques ou présentant un besoin de consolidation des connaissances.

Ce suivi permettra d'alimenter l'état des lieux final réalisé en fin de procédure lors du bilan évaluatif de la démarche.

Conditions de réalisation et limites

Ce suivi va se faire selon les protocoles d'échantillonnage normalisés et réglementaires pour chacun des paramètres analysés.

Le détail des paramètres analysés par station et les fréquences sur certains points de suivi pourront être amenés à être modifiés en fonction des résultats des premières campagne d'analyse.

Le cahier des charges sera à élaborer avec l'appui de l'Agence de l'Eau, de la DDTM, de la DREAL et de l'OFB. Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	Syndicat Mixte de l'Argens	60 000 €	60 000 €				70 000€	190 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	120 000 €	24 000 € 20 %	60 000 € 50 %	36 000€ 30%	-	-	-	-
Total €	120 000 €							

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	70 000 €	14 000€ 20 %	35 000€ 50 %	21 000€ 30%	-	-	-	-
Total €	70 000 €							

* Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de stations installées
Nombre de campagnes de suivi réalisées
Quantification et qualification des impacts sur le milieu récepteur

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : mise en œuvre du réseau de suivi	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beaudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque, FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers, FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-01/06/07 Mesure RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Dans le cadre de l'action B1.1 du contrat de rivière Nartuby et en réponse à l'action 5E-01 « protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » du SDAGE 2010-2012 puis du SDAGE 2016-2022, l'étude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby a été menée entre 2020 et 2022. Cette étude avait pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance et de caractériser le fonctionnement hydrogéologique des eaux souterraines ;
- D'identifier les secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable et de déterminer des objectifs de gestion de nappe ;
- De définir et caractériser des zones de sauvegarde pour le futur (ZSF) pour l'alimentation en eau potable et de mettre en œuvre des actions concrètes pour assurer la protection des ressources en eau au niveau des différents documents d'urbanisme ;
- De mieux comprendre les relations entre eaux souterraines et superficielles et de définir un réseau de suivi piézométrique permettant d'aboutir à une gestion durable de la ressource.

La présente fiche action fait suite au dimensionnement d'un réseau de suivi piézométrique sur le bassin. Parmi les 3 scénarios plus ou moins ambitieux dimensionnés par le bureau d'études mandaté, le scénario intermédiaire a été retenu, il fait donc l'objet de la présente fiche action.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Le scénario modéré de dimensionnement d'un réseau de suivi consiste à équiper les piézomètres réalisés lors de l'étude et la création de deux nouveaux piézomètres au niveau de Rebouillon et Incapis pour observer le comportement de l'aquifère dans les zones de perte de la Nartuby.

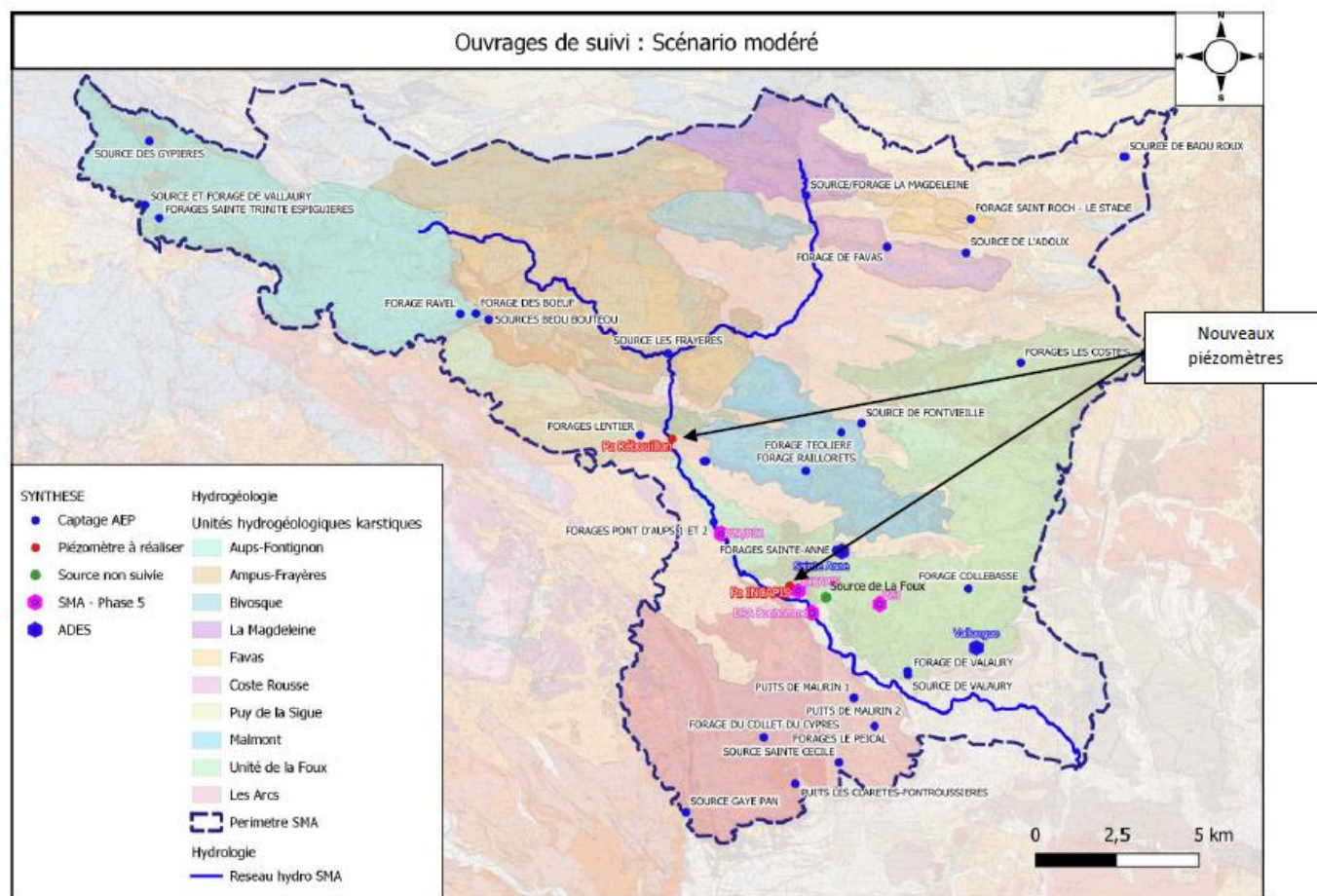
Le suivi piézométrique réalisé lors de la phase 5 a permis de comprendre en partie les interactions entre les compartiments de l'aquifère du Muschelkalk et les cours d'eau. Toutefois, étant donné la faible période de suivi et le contexte hydrologique (sécheresse prolongée), le suivi n'a pas pu observer une période de hautes

eaux. Le suivi sur une longue période permettrait de mieux cerner les échanges nappe/rivière sur les hautes eaux.

En ce sens, il est envisagé :

- L'achat et la pose de 6 sondes piézométriques avec télétransmission,
- La réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux,
- La réalisation de deux piézomètres de 50m (Rebouillon et Bonhomme).

Les points de suivi pris en compte par le SMA sont les points indiqués en violet, ainsi que les nouveaux piézomètres sur la carte suivante :



Source de la carte : rapport de phase 4, Proposition d'un réseau de suivi piézométrique des eaux souterraines du bassin versant de la Nartuby – Antea Group pour le compte du SMA, 2023.

Conditions de réalisation et limites

/

Coût estimatif (TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Matériel : Pose 6 sondes piézométriques avec télétransmission	Syndicat Mixte de l'Argens					30 000€		30 000€
Travaux : Réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux	Syndicat Mixte de l'Argens					10 000€		10 000€
Travaux : Réalisation de deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme)	Syndicat Mixte de l'Argens					40 000€		40 000€
Nature et priorité								
Opération(s)					Nature		Priorité	
Matériel : Pose 6 sondes piézométriques avec télétransmission					Equipement / Travaux		1	
Travaux : Réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux					Travaux		1	
Travaux : Réalisation de deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme)					Travaux		1	
Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Matériel : Pose 6 sondes piézométriques avec télétransmission	30 000€	6 000€ 20%	21 000€ 70%	3 000€ 10%	-	-	-	-
Travaux : Réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux	10 000€	2 000€ 20%	7 000€ 70%	1 000€ 20%	-	-	-	-
Travaux : Réalisation de deux piézomètres de 50 m (Rebouillon et Bonhomme)	40 000€	8 000€ 20%	28 000€ 70%	4 000€ 10%	-	-	-	-
Total €	80 000 €				-	-	-	-

* Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de sondes achetées et posées
Données de suivi

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beaudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque, FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers, FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-01/07 Mesure RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Action PAOT	I-D3314066	Mise en place des actions économies d'eau sur la Nartuby

Contexte et objectif(s)

Le SDAGE 2010-2015 avait identifié le bassin versant de l'Argens et sa nappe comme déficitaires. L'étude des volumes prélevables (AERMC, 2013), réalisée en réponse a permis de définir les volumes maximums prélevables et les débits objectifs aux points stratégiques du SDAGE permettant la satisfaction en eau des principaux usages et des milieux aquatiques, en moyenne 8 années sur 10. Sur le bassin versant de la Nartuby, le point nodal fixé se situe sur la commune du Muy en amont de la confluence avec l'Argens (pas d'analyse détaillée sur le bassin versant).

A l'issue de cette étude, le bassin hydrographique de la Nartuby est ressorti comme étant en situation actuelle, au juste équilibre, et comme déficitaire aux scénarios tendanciels (changement climatique et/ou évolution démographique 2030).

En outre, l'échelle vaste de l'étude (Argens = 50% de la superficie départementale) n'a pas permis de procéder à un recensement exhaustif des prélèvements en eau sur le BV de la Nartuby, et notamment de ceux réalisés par les structures d'irrigation, partiellement connues.

L'objectif de cette action est de compléter l'étude des Volumes Prélevables Argens par une déclinaison à l'échelle du bassin versant de la Nartuby, afin de définir plus finement les volumes prélevables en différents points nodaux du bassin versant de la Nartuby (complétude et actualisation de l'EVP Argens). Ce volet d'étude intègre le recensement exhaustif des prélèvements réalisés dans les milieux superficiels et la détermination des besoins des milieux en différents points du bassin versant.

La prise en compte de l'ensemble de ces données permettra de proposer un programme d'actions et de suivi pour aboutir à une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, afin de garantir la pérennité des usages, la production d'AEP notamment, et des besoins propres aux milieux. Ce programme d'actions devra être bâti en concertation avec les services compétents de la DPVa.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Cette étude traitera les points suivants :

- Caractérisation des ressources en eau potable du bassin, de l'hydrologie et réalisation du bilan des prélèvements intégrant le recensement exhaustif des canaux d'irrigation ;
- Détermination des débits biologiques (compléments EVP Argens) ;

- Actualisation des volumes prélevables ;
- Détermination / révision des débits réservés au droit de chaque ouvrage ;
- Prise en compte des évolutions liées au changement climatique.
- Elaboration de scénarios prospectifs de répartition des volumes prélevables et définition d'un plan de gestion / programme d'actions d'économies d'eau.

Une phase de concertation sera intégrée afin de favoriser une approche participative de la démarche. Les représentants des associations d'irrigants rencontrés dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du Contrat, ont fait part de leur souhait d'être associés à cette étude afin que leur connaissance de terrain soit prise en compte.

Conditions de réalisation et limites

L'étude intégrera les résultats de la fiche action B1.1.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	Syndicat Mixte de l'Argens					60 000 €	60 000 €	120 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	Etude	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	120 000€	36 000 € 30 %	84 000 € 70 %	-	-	-	-	-
Total €	120 000€							

* Note : le taux de financement indiqué pour la phase 2 est un taux prévisionnel, déterminé à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Actualisation des débits biologiques
Actualisation des volumes prélevables
Révision des débits réservés
Notification des débits réservés

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B2	Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Action	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le schéma directeur AEP de 2012 prévoyait la mise en place de différentes solutions techniques visant à réduire les achats d'eau à la commune de Draguignan, très onéreux pour la commune de Trans en Pce. Toutefois, la compétence AEP devant être prochainement transférée à la DPVa, ce projet n'a plus lieu d'être.

Le schéma mettait aussi en évidence la faiblesse des rendements (55% en 2010) et indiquait qu'une augmentation de ce rendement permettrait une économie d'environ 158 000 m3/an (sur la base des volumes consommés en 2010). Un premier schéma directeur établi en 2008 avait auparavant identifié les tronçons à renouveler. Le contrat de DSP prévoit l'atteinte de l'objectif de 80% de rendement à l'horizon 2022. En 2017, le rendement s'élevait à 72%.

Mise à jour au terme de la première phase du contrat de rivière : en 2022, le rendement des réseaux AEP atteint 60,40%, en deçà des objectifs ciblés. Face à ce constat, la DPVa, désormais compétente, déploie des moyens conséquents pour améliorer le rendement, limiter les fuites et préserver la ressource en eau. La DPVA ambitionne d'atteindre d'ici à 2028 ans un rendement de réseaux à minima de 75% sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

La DPVa prévoit une augmentation du rythme de renouvellement des réseaux. Celle-ci concerne les secteurs suivants :

- rue Nationale et avenue de la Gare : 350 K€ avec démarrage en fin 2023 et sur 2024 ;
- Interconnexion Puits Maurin / La Croix ;
- Compteurs de sectorisation et renforcement Peical en 2024.

Conditions de réalisation et limites

Financement Agence de l'Eau possible : l'agence soutient des travaux d'économies d'eau sur les bassins versants et masses d'eau sur lesquels le SDAGE préconise de résorber les déséquilibres quantitatifs dus aux prélèvements ou de conduire des actions de préservation de l'équilibre quantitatif.

Cela étant, la DPVa souhaite intégrer ces opérations dans le cadre de l'appel à projet "Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités" lancé par l'AERMC pour accompagner, dès 2023, la mise en œuvre de la mesure 14 du plan eau, en soutenant de manière ciblée et exceptionnelle les investissements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, en ciblant les collectivités les plus vulnérables aux ruptures d'alimentation en eau potable, ainsi que les investissements nécessaires à la réduction des fuites dans les réseaux "points noirs".

Coût estimatif (€TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP	DPVa				120 000 €	540 000 €		660 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP	Travaux	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR**	CD	Etat	UE	Autre
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP	660 000 €	660 000 € 100%	Financement possible par appel à projet	-	-	-	-	-
Total €	244000 €							

* Maximum 50% pour les travaux dans le cadre de l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ». Les dossiers étant examinés par un jury, le coût prévisionnel supporté par l'AERMC potentiel n'est pas indiqué dans la présente fiche action.

Conditions d'éligibilité :

- les bassins versants et masses d'eau souterraines pour lesquelles le SDAGE préconise de résorber les déséquilibres quantitatifs dus aux prélèvements ou de conduire des actions de préservation de l'équilibre quantitatif.
- seuil de 10 000 m3 économisés par an lorsqu'aucun PGRE n'est adopté.

** Depuis janvier 2024, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur dispose d'un cadre d'intervention pour subventionner de tels travaux, toutefois différentes conditions sont nécessaires, notamment un co-financement Agence de l'eau. Le taux d'intervention maximum est de 20% du montant HT des travaux éligibles, et le plafond de subvention par dossier est de 100 000 €.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Amélioration du rendement
Réduction des fuites et meilleure gestion de la ressource

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B2	Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Action	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon Agglomération	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Cette opération correspond au programme de travaux prioritaires de suppression des fuites du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Draguignan et d'amélioration de la qualité des eaux distribuées aux usagers en compléments de ceux faits dans le cadre du contrat de délégation de service public exclus du présent dossier.

Objectif : supprimer les désordres existants sur le réseau AEP de la ville.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Les travaux réalisés sur les portions prioritaires au regard des fuites seront les suivants :

- Rues piétonnes : 222 K (2023 / 2025)
- Avenue de Montferrat : 240 K 2024/2025;
- Avenue de Grasse : 250 K 2024/2025;
- Foch-Liberté : 180 K 2024/2025;
- Liaison Demoiselle St Hermentaire : 100 K 2025
- Pierre du moulin : 50 K 2025
- Bd Muraire : 130 K 2025

Conditions de réalisation et limites

Financement Agence de l'Eau possible : l'agence soutient des travaux d'économies d'eau sur les bassins versants et masses d'eau sur lesquels le SDAGE préconise de résorber les déséquilibres quantitatifs dus aux prélèvements ou de conduire des actions de préservation de l'équilibre quantitatif.

Cela étant, la DPVa souhaite intégrer ces opérations dans le cadre de l'appel à projet : "Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités" lancé par l'AERMC pour accompagner, dès 2023, la mise en œuvre de la mesure 14 du plan eau, en soutenant de manière ciblée et exceptionnelle les investissements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, en ciblant les collectivités les plus vulnérables aux ruptures d'alimentation en eau potable, ainsi que les investissements nécessaires à la réduction des

fuites dans les réseaux "points noirs".

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Travaux réseaux AEP	Ville de Draguignan				74 000	409 000	689 000	1 172 000

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux réseaux AEP	Travaux	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Travaux réseaux AEP	1 172 000 €	1 172 € 100 %	Financement possible par appel à projet	-	-	-	-	-
Total €	1 172 000 €							

* Max 50% pour les travaux dans le cadre de l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ». Les dossiers étant examinés par un jury, le coût prévisionnel supportait par l'AERMC potentiel n'est pas indiqué dans la présente fiche action.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Conformité de la qualité de l'eau distribuée après travaux
Réduction des fuites

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A-07 OF 8-08/11 Mesure MIA0204	Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Dans le cadre de l'action C1.1 du contrat de rivière Nartuby, l'étude de définition du bon espace de fonctionnement du cours d'eau a donné lieu à l'élaboration d'un programme d'actions décomposé en 3 volets : - <u>Volet 1 : plan de gestion des matériaux</u> : les actions de ce volet visent à assurer la continuité sédimentaire au droit d'ouvrages bloquant et ainsi garantir le bon fonctionnement morphologique de la Nartuby. La scarification des bancs sédimentaires permet d'éviter l'encombrement du lit mineur dans les secteurs à risque de débordement. Enfin, les actions de rechargement sédimentaire permettent de limiter les risques d'incision et d'érosion sur les secteurs à enjeux pour les collectivités. - <u>Volet 2 : proposition d'études et aménagements</u> visant à trouver un équilibre entre le bon fonctionnement de la Nartuby et le développement des territoires (faire de la Nartuby un enjeu pour les territoires). L'ensemble des actions permet d'agir sur le fonctionnement morphologique (aménagement de seuils, la géométrie du lit), mais aussi la sécurité publique - <u>Volet 3 ; programme de suivi éco-morphologique.</u> Parmi les 19 actions proposées, deux ont été retenues et intégrées à la 2nd phase du contrat de rivière. Il s'agit de : 1. La réalisation du suivi morphologique global de la Nartuby envisagé en 2025 afin de constituer une banque de données utile pour les réflexions futures. Dans le cadre de ce suivi morphologique, les actions proposées auront pour objectifs : - De définir une base de référence sur laquelle il sera possible de se référer afin d'étudier l'évolution morphologique dans le temps ; - De suivre l'évolution morphologique de la Nartuby, suite aux opérations du PAPI ; - D'observer le fonctionnement hydro-sédimentaire global du bassin afin de proposer des actions plus cohérentes ;		

- De concilier le fonctionnement hydro-sédimentaire de la Nartuby, et les usages présents aux abords.

2. L'injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) sur le secteur de la Clappe en 2024.

L'injection de matériaux dans le lit mineur a pour objectif de :

- Réduire le déficit sédimentaire ;
- Limiter l'évolution des érosions ;
- Limiter l'incision du cours d'eau.

Cette action a pour but de limiter les dysfonctionnements présents, sur un court terme, le temps qu'une action plus globale et pérenne soit mise en place.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

S'agissant du suivi morphologique de la Nartuby :

- Élaboration d'un profil morphologique de référence

Dans un premier temps, avant toute opération de suivi, il est nécessaire d'établir un état de référence. Cette base s'appuiera sur :

- La réalisation d'un profil en long de référence sur la totalité du linéaire de la Nartuby. Il sera réalisé à l'aide de 91 profils en travers de référence, et d'un relevé LIDAR dans les gorges de Châteaudouble. Chaque profil en travers possède un identifiant unique, des coordonnées rive gauche et rive droite fixes, ainsi qu'un point kilométrique. Ces données permettront de facilement comparer l'évolution du lit dans le temps, en un point donné ;
- La délimitation de la bande active actuelle. La bande active pourra être retracée à l'aide des images satellitaires mises à disposition par l'IGN. La bande active de 2021, tracée par Cereg dans le cadre de l'étude EBF pourra être prise comme base de référence.

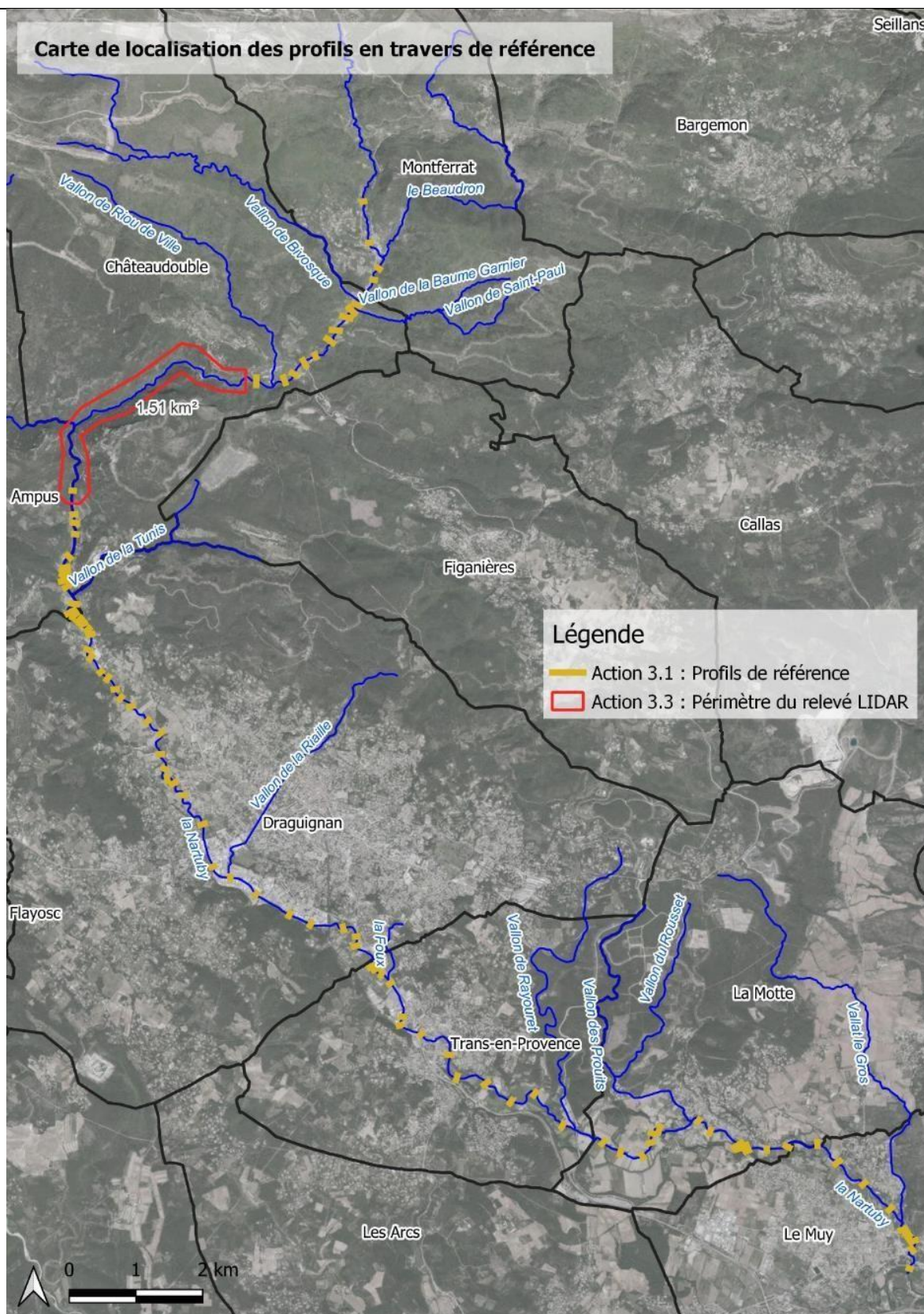


Illustration : Carte de localisation des profils de références, ainsi que de la zone de relevé LIDAR et photogrammétrique

- Suivi topographique du lit

L'ensemble des 91 profils en travers de référence seront levés à minima une fois tous les 5 ans, ou plus fréquemment, suite à une crue morphogène (sur l'ensemble du linéaire ou sur un linéaire donné à la demande du SMA).

Le point le plus bas de chaque profil en travers de référence pourra être utilisé afin d'obtenir un profil en long et évaluer son évolution au cours du temps.

La bande active sera retracée après chaque mise à jour de la BD Ortho, fournie par l'IGN.

Rédaction d'un rapport de synthèse sur l'évolution morphologique de la Nartuby tous les 5 ans (doit référencer l'ensemble des événements survenus sur le bassin versant, ainsi que leurs impacts). Chaque rapport de retour d'expérience post crue constitue une pièce de l'action de suivi morphologique globale de la Nartuby.

- Veille morphologique

À l'issue des crues morphogènes, le SMA mène des campagnes de terrain afin d'identifier les potentiels changements morphologiques initiés, ainsi que les zones à risques (zone d'érosion, zone de débordement préférentiel des eaux ...). Cette action doit être maintenue dans le cadre du programme de suivi morphologique.

S'agissant de l'injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) sur le secteur de la Clappe :

Plusieurs types d'injection sont envisageables :

- L'injection retard : les matériaux sont déposés en glakis sur les talus des berges. Les matériaux pourront être remobilisés lors des crues ;
- L'injection directe : les matériaux sont déposés dans le fond du lit afin de combler les fosses d'affouillement, et ainsi reprofiler le profil en long de la Nartuby. Cette méthode permet également de limiter l'incision du lit ;
- L'injection fusible : les matériaux sont disposés en pied de berge, dans les zones de forte mobilité, là où les érosions sont à risque. Ces matériaux permettront de protéger la berge, et limiter l'évolution des encoches d'érosions lors des crues.

En comparaison de la première méthode (injection retard) qui permet uniquement de rétablir un équilibre sédimentaire, les deux dernières (injection directe et fusible) jouent un rôle de protection face au risque d'érosion et incision (Illustration suivante).

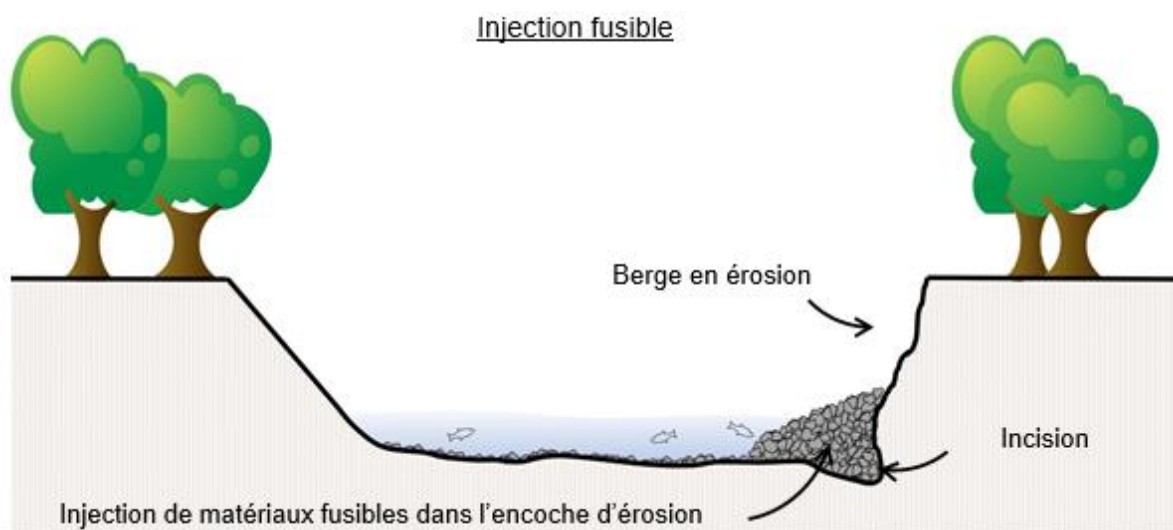
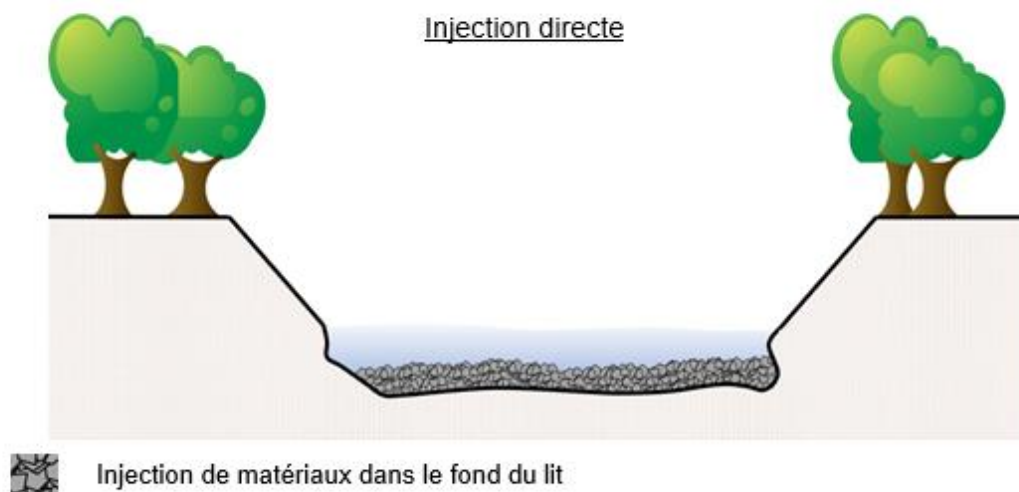
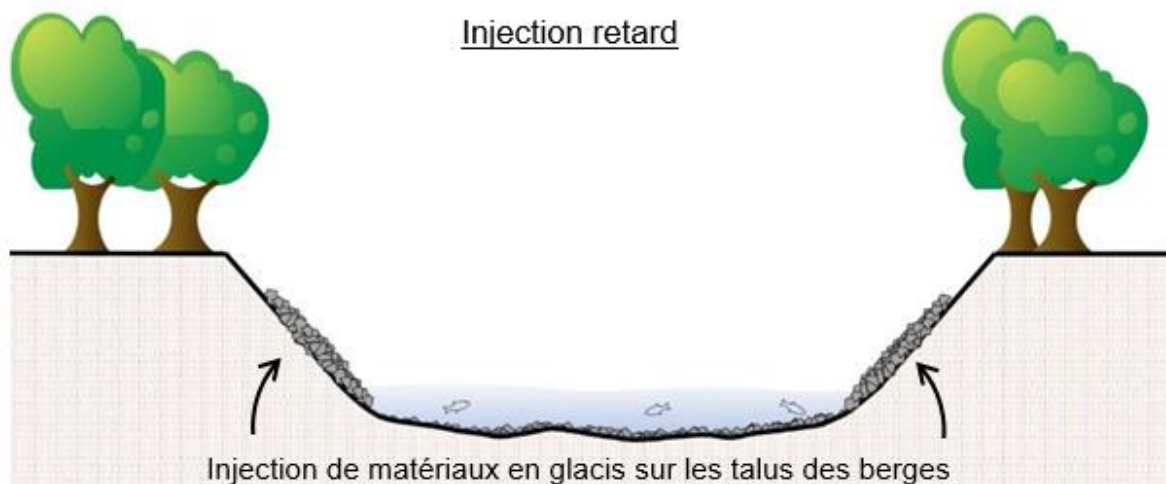


Illustration : schémas des 3 méthodes d'injection des matériaux

Les volumes d'injections estimés sont les suivants :

Types d'injection	Volume total d'injection
Injection retard	200 m ³
Injection directe	250 m ³
Injection fusible	150 m ³
Total	600 m ³

Contraintes réglementaires :	☒ Oui	☐ Non
------------------------------	---	------------------------------

Dossier « Loi sur l'eau », au droit de l'article L.214-1 à 6 du code de l'environnement :

- Rubrique 3.1.5.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :
 - Destruction de plus de 200 m² de frayères (A)
 - Dans les autres cas (D)
- Rubrique 3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :
 - Supérieure à 2 000 m³ (A)
 - Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A)
 - Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D)

L'action sera soumise à :

- Déclaration au titre de la rubrique 3.1.5.0 ;
- Déclaration au titre de la rubrique 3.2.1.0.

Afin de déterminer le régime du dossier loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) de la rubrique 3.2.1.0, une analyse S1 doit être réalisée sur les bancs sédimentaires faisant l'objet de prélèvements.

Si la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1, le dossier sera alors soumis à autorisation.

Si la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1, le dossier sera alors soumis à déclaration.

À noter : l'analyse S1 s'effectue sur les niveaux relatifs aux éléments et composés traces, en mg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2mm.

Conditions de réalisation et limites

Réalisation des opérations de prélèvements et d'injection des matériaux par une entreprise de terrassement.

Coût estimatif (TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Suivi morphologique	Syndicat Mixte de l'Argens	-	-	-	-	-	20 000€	20 000€
Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe	Syndicat Mixte de l'Argens	-	-	-	-	26 000€	-	26 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Suivi morphologique	Etude	1
Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe	Travaux	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Suivi morphologique	20 000 €	8 000€ 40%	10 000€ 50%	2 000€ 10%	-	-	-	-
Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe	26 000 €	10 400€ 40%	13 000€ 50%	2 600€ 10%	-	-	-	-
Total €	46 000 €							

* L'action est éligible au 11^e PI de l'Agence de l'eau dans la mesure où elle découle de l'étude EBF. Dans le cadre du 12^e PI, une veille assurée par le maître d'ouvrage devra être nécessaire pour actualiser les taux de subventions.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Suivi morphologique :

- Élaboration de l'état morphologique initial (bande active et profil en long de référence)
- Réalisation des profils en long tous les 5 ans
- Délimitation de la bande active après mise à jour de la BD Ortho
- Rédaction d'un rapport de retour d'expérience (tous les 5 ans) de l'évolution morphologique

Injection de matériaux en lit mineur :

- Réalisation du DLE
- Résultats des tests pollutions avant la réinjection
- Volume de matériaux prélevés et injectés dans le lit mineur
- Rapport de retour d'expérience

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C2	Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	
Action	Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE		
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF6	Préserver les zones humides et la biodiversité
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

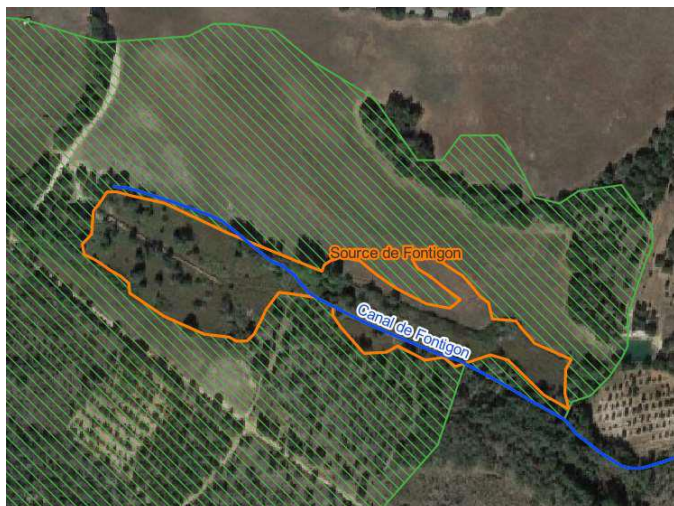
Dans le cadre de l'action C1.2 du contrat de rivière Nartuby, l'étude stratégique dédiée à l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Nartuby a abouti à un programme d'action concerté, opérationnel et priorisé décomposé en 8 objectifs opérationnels.

Parmi les 28 actions proposées, trois ont été retenues et intégrées à la 2nd phase du contrat de rivière. Elles se concentrent sur la source de Fontigon. La zone humide des sources de Fontigon est pour sa partie amont, une tourbière alcaline. La zone s'assèche suite au drainage pour l'alimentation du canal de Fontigon. Conséquence de l'assèchement, les ligneux (*Pinus sylvestris*) et la Molinie (*Molinia caerulea*) se développent.

Ainsi, il s'agit de :

- D'adapter le mode d'alimentation et la prise d'eau du Canal de Fontigon dans la zone humide ;
- D'abattre les Pin sylvestre et les dessoucher
- De décapier localement la Molinie bleue sur la tourbière de Fontigon

Localisation et état de la zone humide en 2022 :



DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Une étude de faisabilité précédera la réalisation des travaux. Concernant les travaux à mener, les paragraphes suivants détaillent ces derniers.

S'agissant d'adapter le mode d'alimentation et la prise d'eau du canal de Fontigon dans la zone humide :

- Objectif(s)

L'objectif de cette action est de restaurer un fonctionnement hydraulique naturel et la capacité de stockage de la tourbière et redonner des conditions d'habitats favorables au cortèges floristiques de tourbières alcalines.

Cette action consiste dans l'idéal au retrait des drainages et du canal dans la zone humide et à l'installation d'une martellière à l'aval de la zone afin de gérer l'alimentation du canal. Cette action est à réaliser avant la mise en œuvre des actions de restauration des habitats.

- Cadre réglementaire : L. 214-1 à 6 Code de l'environnement : Nomenclature loi sur l'eau : 3.3.5.0. (Déclaration) et L. 211-7 Code de l'environnement : DIG.

S'agissant d'abattre les Pin sylvestre et les dessoucher :

- Objectif(s)

L'objectif de cette action est d'abattre les Pins dans la zone. Cette action permettra également d'empêcher la banalisation du milieu par l'enfrichement.

- Cadre réglementaire : L. 211-7 Code de l'environnement : DIG.

Sur ces deux premières étapes, les sous-actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Concertation avec l'ASA et la commune d'Ampus ;
- Acquisition de données sur l'hydrologie du site ;
- Elaboration du dossier projet et du dossier de consultation des entreprises ;
- Elaboration des dossiers réglementaires ;
- Réalisation des travaux et du suivi.

S'agissant du décapage localement de la Molinie bleue :

- Objectif(s)

L'assèchement de la tourbière a engendré le développement de la Molinie bleue qui recouvre aujourd'hui une grande partie de la surface de la tourbière. Grâce à la formation de touradons, la Molinie élimine la concurrence des autres plantes et contraint ainsi l'expression du cortège floristique typique des tourbières alcalines. Cette action vise à extraire localement les touradons de Molinie afin de recréer des habitats pour les espèces typiques de ces milieux.

Cette action sera menée à titre expérimental sur une placette afin de suivre l'évolution de la reprise de la végétation et d'évaluer le besoin de décapage d'autres placettes.

- Sous-action à mettre en œuvre :
 - Etude floristique et faunistique de la tourbière pour identifier les espèces protégées.
 - Réalisation du décapage.

Cette action sera réalisée après la mise en œuvre des deux précédentes.

Conditions de réalisation et limites

Le décapage est une action délicate dont la réussite est liée à la capacité de résilience du milieu. Afin de ne pas engendrer de perturbation trop importante il est préférable de contenir cette action sur de petites placettes (25m² par exemple) et de suivre la reprise de la végétation avant de réaliser le décapage progressif d'autres placettes.

Une forte collaboration entre le SMA et l'ASA de Fontigon est attendue pour mener à bien cette action.

Coût estimatif (TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude préalable et de faisabilité	Syndicat Mixte de l'Argens					12 000€		12 000€
Travaux							27 300€	27 300€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : restauration de la zone humide de Fontigon	Etude / Travaux	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude préalable et de faisabilité	12 000€	2 400€ 20%	6 000€ 50%	3 600€ 30%	-	-	-	-
Travaux	27 300€	5 460€ 20%	13 650€ 50%	8 190€ 30%	-	-	-	-
Total €	39 300 €							

* Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

- Rédaction du cahier des charges
- Réalisation des travaux
- Suivi de la végétation sur la placette décapée

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6B	Préserver, restaurer et gérer les zones humides
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Suite à la crue morphogène de juin 2010, le lit mineur de la Nartuby a été fortement modifié. Dans un souci de restauration et d'amélioration de la biodiversité, la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique envisage des aménagements en complément des actions entreprises dans le cadre du PAPI complet de l'Argens. Ces deux aménagements consistent en la restauration et la diversification des habitats biologiques en lit mineur à l'étiage : - Tronçon 1 : Traversé de Rebouillon (300m) en 2024 et 2025 - Tronçon 2 : Cascades de Trans – Le Bosquet (600m) en 2025		
Description technique		
Les niveaux de restauration hydromorphologique visés sont les suivants : - R1 – Réalisation de petits aménagements piscicoles en lit mineur visant à l'amélioration des habitats et la restauration de la continuité écologique (RCE) au niveau du radier du pont cadre. - R2 – Reprise du profil sur un linéaire bien cloisonné dans le but de rendre les fonctionnalités du lit mineur à l'étiage par la diversification des habitats en pleine eau. Tronçon 1 : Traversé de Rebouillon A 500 m en aval du site Natura 2000 (FR9301620 Plaine de Vergelin-Fontigon - gorges de Châteaudouble - bois des Clappes), il s'agit d'une zone à forts enjeux hydraulique. L'aménagement consiste en l'installation de blocs dans le cours d'eau pour créer à la fois des abris hydrauliques pour les poissons adultes (généralement des truites) et éventuellement des zones de reproduction dans les dépôts de graviers qui se forment entre les blocs ainsi que les lits de graviers déposés en complément. Tronçon 2 : Cascades de Trans – Le Bosquet En aval direct d'un seuil naturel considéré comme infranchissable pour la majorité des espèces piscicoles. Cette zone est aussi stratégique. Le même type d'aménagement que sur le tronçon 1 est envisagé afin de fournir la plus grande diversité d'habitats possible. Sur les deux tronçons concernés, des études de faisabilité technique permettront de dimensionner les opérations de travaux.		

Conditions de réalisation et limites

Etude réalisée en régie.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)		Maître d'ouvrage	Planification						Total
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Traversée de Rebouillon	Etude avec missions MOE	FPPMA					60 000€		60 000 €
	Travaux							168 000€	168 000€
Cascades de Trans	Mission DLE et travaux de restauration							120 000€	120 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux de restauration et de diversification des habitats	Travaux	1

Plan de financement phase 2

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Travaux de restauration et de diversification des habitats	348 000 €	18 000 € 20%	174 000 € 50 %*	104 400 € 30%**	-	-	-	-
Total €	348 000 €							

* les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

**Dans le cadre de la convention cadre de partenariat 2023-2025.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Inventaires hydro-biologiques (diversité spécifique et densités) : communautés invertébrés et piscicoles à A+3
Mètre linéaire restauré / diversifié

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C2	Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	
Action	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire et de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A OF 8-07 OF 8-09	Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - Réservoirs biologiques et axes migration des poissons Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Il s'agit de mettre en œuvre le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve, intégrant la stratégie de lutte contre les espèces invasives définie préalablement (action C2.1). Ces plans devront participer à l'atteinte des objectifs suivants : - Restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en strate et en âge, diversifiée en essences, en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions ; - Améliorer le rôle de filtre de la ripisylve par rapport aux flux de polluants ; - Favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable (efficacité hydraulique et aspects écologiques notoires) ; - Améliorer la richesse écologique du cours d'eau et des milieux rivulaires (amélioration de la qualité piscicole, préservation de la diversité et des potentialités d'accueil de la faune et de la flore, rôle de corridor écologique...) ; - Limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux ; - Atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges ; - Lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel, priorisé.		

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022) ET DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

Les interventions programmées seront en grande partie réalisées par l'équipe rivière en régie (3 postes existants). Leur travail peut être ponctuellement complété par des prestataires externes (opération d'envergure et nécessitant l'utilisation de moyens mécaniques).

Dans ce cadre, les opérations suivantes seront réalisées :

- Abattage/démontage d'arbres morts pouvant générer un risque d'embâcle au droit de zones à enjeux ;
- Abattage/démontage/recépage d'arbres vifs inadaptés et/ou déstabilisés ;
- Lutte contre l'extension des essences exogènes envahissantes (EEE) par cerclage/annelage avec suivi des évolutions et rapportage (CBmed, FPPMA83) ;
- Essartement des atterrissements ;
- Suppression d'embâcles ;
- Non intervention contrôlée (en fonction des enjeux) ;
- Opérations de restauration (plantations).

En complément de l'équipe rivière en régie, les opérations nécessitant des moyens mécaniques importants seront externalisées pour un montant prévisionnel de 55K €TTC entre 2024 et 2025.

Conditions de réalisation et limites

Interventions réalisées pour partie par l'équipe rivière du SMA et pour partie par des prestataires externes. Les interventions concernant les opérations de restauration des milieux aquatiques sont financées par l'Agence de l'eau. Les interventions concernant les opérations d'entretien sont autofinancées par le SMA.

Coût estimatif (TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique (équipe rivière)	Syndicat Mixte de l'Argens	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	660 000 €
Travaux externalisés de restauration des milieux aquatiques	Syndicat Mixte de l'Argens	-	-	-	-	30 000€	25 000€	55 000€

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique (équipe rivière)	330 000 €	231 000€ 70%	99 000 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	330 000 €							

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique (équipe rivière)	330 000 €	231 000€ 70%	99 000 € 30 %	-	-	-	-	-
Travaux externalisés de restauration des milieux aquatiques	55 000€	38 500€ 70%	16 500€ 30 %	-	-	-	-	-
Total €	385 000 €			-	-	-	-	-

* Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Mise en place des plans de restauration Mètres linéaires traités

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C2	Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	
Action	Intégration des périmètres EBF dans les PLU	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes / Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A-6B OF 8-07 OF 8-08 Mesure MIA 0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Contexte

Dans le cadre de l'action C 1.1 « Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial », du Contrat de Rivière Nartuby n°2, une étude EBF est en cours de finalisation. À l'issue de cette étude, un périmètre EBF est établi, et peut être intégré dans les PLU des communes du bassin versant de la Nartuby, à savoir : Montferrat, Châteaudouble, Ampus, Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte et le Muy.

Objectif

Afin d'animer et suivre la mise en œuvre de l'EBF, le SMA suivra l'intégration réglementaire du périmètre EBF dans les PLU des communes susmentionnées.

Description technique

Le chargé de mission est chargé de constituer un tableau de bord, et suivra l'évolution de l'intégration réglementaire de l'EBF. Il assurera le suivi du tableau de bord.

Coût estimatif (€ TTC)

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Unité	Quantité	PU	Total
Intégration réglementaire de l'EBF dans les PLU	Communes Syndicat mixte de l'Argens	-	-	-	En interne
					En interne

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Assurer l'intégration réglementaire de l'EBF dans les PLU	Étude	1

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de communes ayant intégré l'EBF dans leur PLU

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E1	Animer et suivre la procédure	
Action	Animation et suivi du Contrat de rivière	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Afin d'animer et de suivre la mise en œuvre du Contrat de la Nartuby, le SMA prévoit deux postes dédiés : un chargé de mission et un technicien de rivière. Pour suivre la procédure, ils pourront s'appuyer sur différents outils.		
Description technique		
Le chargé de mission est chargé de mettre en œuvre, suivre, coordonner les études et travaux précisés par le Contrat. Il est animateur du Contrat de Rivière et assure le suivi du tableau de bord. Le technicien rivière assure le rôle de maître d'œuvre des opérations de restauration des fonctionnalités de la ripisylve réalisées par l'équipe rivière du syndicat et par les entreprises recrutées à cet effet. Il assure aussi la surveillance du cours d'eau, la sensibilisation de la population sur le terrain, le suivi quantitatif des eaux superficielles, etc. Le suivi du contrat sera assuré via : - La mise en place d'une ou plusieurs instances de coordination du contrat, complémentaires au comité de Rivière (commissions thématiques consultatives, etc.) ; - La création et la mise à jour régulière d'un tableau de bord de suivi des actions permettant de visualiser l'état d'avancement des actions, leur efficacité à l'aide des indicateurs, les actions à venir, la redéfinition éventuelle d'actions ; ce tableau de bord est utile également pour l'évaluation du Contrat ; - La création d'une note annuelle de suivi des actions transmissible aux partenaires et acteurs locaux et permettant de leur donner à voir les réalisations effectives de l'année, les montants engagés et les opérations à venir sur le bassin ; - La mise à disposition d'informations techniques caractérisant le bassin versant et ses dynamiques locales. Ces informations permettront notamment d'alimenter une plateforme SIG partagé à venir e dans le cadre du déploiement du PAPI.		
Conditions de réalisation et limites		
-		

Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Poste de Chargé de missions	Syndicat Mixte de l'Argens	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	280 000 €
Poste de Technicien de rivière	Syndicat Mixte de l'Argens	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	280 000 €
Mise en place d'instances de pilotage	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne
Création d'un tableau de bord de suivi des actions	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne
Nature et priorité								
Opération(s)					Nature		Priorité	
Poste de Chargé de mission					Animation		1	
Poste de Technicien de rivière					Animation		1	
Mise en place d'instances de pilotage					Animation		1	
Création d'un tableau de bord de suivi des actions					Suivi		1	
Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Poste de Chargé de mission	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Poste de Technicien de rivière	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	280 000 €							
Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Poste de Chargé de mission	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %*	-	-	-	-	-
Poste de Technicien de rivière	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %*	-	-	-	-	-
Total €	280 000 €							

* Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des

conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Mise en œuvre, suivi et coordination des études et travaux
Mise en place d'instances de pilotages
Création d'un tableau de bord et alimentation du SIG partagé à l'échelle du bassin de l'Argens

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques							
Sous-volet E1	Animer et suivre la procédure							
Action	Evaluation du Contrat		Priorité 1					
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens							
Localisation	Bassin versant de la Nartuby							
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes							
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 2-02 OF 4-11	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau						
Action PAOT	-	-						
Contexte et objectif(s)								
Le Contrat fera l'objet d'une évaluation en deux étapes : un bilan à mi-parcours et un bilan en fin de procédure.								
Description technique								
A mi-parcours, le bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier des actions engagées permet d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions pour la 2 ^{ème} partie du Contrat de Rivière. En fin de procédure, le bilan comporte : - Un état des lieux comparatif du bassin versant (avant/après Contrat) ; - Un bilan technique et financier des actions sur l'ensemble de la période ; - Une analyse du fonctionnement du Contrat ; - Une évaluation du Contrat (points forts, points faibles) ; - Un travail de définition des perspectives.								
Conditions de réalisation et limites								
Animation : Syndicat Mixte de l'Argens								
Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Bilan des actions à mi-parcours	Syndicat Mixte de l'Argens				50 000 €			50 000 €
Bilan en fin de procédure	Syndicat Mixte de l'Argens						60 000 €	60 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	Etude	1
Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	Etude	1

Plan de financement <u>phase 2</u>								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	50 000 €	10 000 € 20 %	25 000 € 50 %	15 000€ 30 %	-	-	-	-
Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	60 000 €	12 000 € 20 %	30 000 € 50 %	18 000 € 30 %	-	-	-	-
Total €	110 000 €							

Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
2 études réalisées

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques		
Sous-volet E2	Impliquer le public au sens large		
Action	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement		Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens		
Localisation	Bassin versant de la Nartuby		
Masse(s) d'eau SDAGE	-		
Lien SDAGE (mesure PDM)	-	-	
Action PAOT	-	-	
Contexte et objectif(s)			
Cette action vise à définir une stratégie de concertation spécifique à la démarche Contrat de Rivière, afin de faire connaître cet outil et les actions qui s'y rapportent aux acteurs du territoire. En effet, les actions des contrats de rivière nécessitent d'être accompagnées pour plusieurs raisons : - L'intérêt des actions engagées n'est pas évident pour tous (évolution de la qualité, restauration des fonctionnalités des milieux, etc.) ; - L'engagement des collectivités dans la gestion globale et concertée des milieux aquatiques est relativement récent. Il nécessite d'être expliqué et valorisé ; - Les opérations engagées dans de telles procédures touchent souvent de nombreux acteurs : pêcheurs, propriétaires riverains, agriculteurs... Si l'on veut que ces acteurs n'entravent pas les opérations ou mieux, qu'ils les accompagnent, il est capital de trouver avec eux un mode de communication efficace. Outre la communication sur les actions du Contrat, la stratégie à définir devra intégrer des phases de concertation, c'est-à-dire des phases de travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire, dans le but d'élaborer collectivement des propositions relatives à certaines études ou certains projets, et notamment : - L'étude des ressources stratégiques, - L'étude de définition des volumes prélevables, - La définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF), - L'étude stratégique zones humides. La concertation autour des projets permet en effet d'augmenter leur efficacité, et d'améliorer l'implication des acteurs.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le plan à élaborer devra définir les outils et méthodes de concertation adéquats pour faciliter la participation et la contribution des acteurs sur les actions structurantes telles que l'étude des ressources stratégiques, la définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF) et l'étude stratégique zones humides. (Cf. guide de concertation territoriale et de facilitation, Lisode, 2017)

Conditions de réalisation et limites

Les premières actions structurantes du contrat seront lancées fin 2019, le plan de concertation devra donc être fonctionnel le plus rapidement possible.

DEUXIEME PHASE DU CONTRAT (2023-2025)

Description technique

L'accompagnement et l'assistance du SMA se poursuivra sur la 2nd phase du contrat de rivière par la définition des outils et méthodes de concertation adéquats pour faciliter la participation des acteurs aux actions menées par le syndicat. Cette assistance sera particulièrement utile pour la réalisation des phases de concertation relative à la déclinaison de l'étude des volumes prélevables sur le bassin.

Conditions de réalisation et limites

L'association de l'ensemble des partenaires sera constamment recherchée. La mobilisation d'outils « innovants » permettant la contribution de tous sera favorisée.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Stratégie de concertation et accompagnement	Syndicat Mixte de l'Argens	35 000 €	35 000 €	30 000 €	14 000€	23 000€	23 000€	160 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Elaboration et réalisation d'un plan de concertation, et accompagnement	Etude - Animation	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration d'un plan de concertation et accompagnement	100 000 €	20 000 € 20 %	50 000 € 50 %	30 000 € 30 %	-	-	-	-
Total €	100 000 €							

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration d'un plan de concertation et accompagnement	60 000 €	12 000€ 20%	30 000€ 50%*	18 000€ 30 %	-	-	-	-
Total €	60 000 €							

Note : les taux de financement indiqués pour la phase 2 sont des taux prévisionnels, déterminés à partir des conditions de financement du 11^e PI de l'AERMC. A partir de 2025, l'engagement de l'Agence de l'eau dans ces conditions ne peut être assuré et les taux de subventions seront alignés sur les conditions d'octroi définies au titre du 12^e PI.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation de la stratégie de concertation
Elaboration de supports
Organisation d'évènements

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E2	Impliquer le public au sens large	
Action	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens – Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
L'objectif est de mener des actions de sensibilisation (réunions d'information, programme spécifique, sorties thématiques) sur les différentes thématiques du Contrat de Rivière : qualité, quantité, inondation, restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, et d'une manière générale sur le fonctionnement écologique d'un cours d'eau méditerranéen.		
Description technique		
Pour les scolaires, cette opération correspond essentiellement à des interventions d'animateurs spécialisés dans des établissements scolaires pour la préparation de projets en lien avec les milieux aquatiques (préparés en coopération avec l'enseignant). Elle intègre notamment une sortie de terrain. L'action du SMA intègre : - L'identification et la formalisation de partenariats avec des prestataires capables de préparer et de mener de tels projets ; - Des interventions du maître d'ouvrage pour sensibiliser les établissements scolaires et suivre le bon déroulement des projets ; - L'établissement et la diffusion des restitutions annuelles. La FVPPMA propose quant à elle d'intervenir en complément du prestataire en charge des opérations de sensibilisation. Le contenu type de l'animation (non exhaustif) est : - Le grand cycle de l'eau : principales caractéristiques du bassin de la Nartuby, un cours d'eau de type méditerranéen ; - Vivre au bord de la Nartuby : Gestion de la ressource en eau (interaction avec le petit cycle de l'eau), la pratique de la pêche de loisir, etc. ; - Mieux connaître la Nartuby : Le peuplement piscicole endémique, et autres communautés du milieu aquatique, etc.		
Conditions de réalisation et limites		
La réalisation des actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage FPPMA représentent un montant annuel de 5 000 €.		

Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Actions de sensibilisation auprès de divers publics	Syndicat Mixte de l'Argens	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	120 000 €
Actions de sensibilisation auprès du public scolaire : primaire, collège	FPPMA Var							Pm. Accord-cadre

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Actions de sensibilisation auprès de divers publics	Animation / Sensibilisation	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Actions de sensibilisation auprès de divers publics - SMA	60 000 €	30 000 € 50 %	30 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	60 000 €							

Plan de financement phase 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Actions de sensibilisation auprès de divers publics - SMA	60 000 €	50 000 € 83 %	10 000 € 17 %*	-	-	-	-	-
Total €	60 000 €	* Note : le financement de l'Agence de l'eau s'applique à hauteur de 50% du montant de l'année 2023 uniquement.						

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de classes ayant bénéficié de la démarche, Restitution annuelle par classe ou projet pédagogique.